

**COLLEGE DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE
DES RESSOURCES PETROLIERES
(CCSRP)**

RAPPORT ANNUEL

ANNEE 2004

SOMMAIRE

Page noire	3
I Introduction et Observations Générales	4
I.1 Observations sur le Projet de Loi de Finances pour la gestion 2005	4
I.2 Production pétrolière et redevance pour l'année 2004	6
II Activité du Collège.....	8
II.1 Fonctionnement.....	8
II.1.1 Adoption et Exécution du budget du collège	8
II.1.2 Changement au Collège En 2004	12
II.1.3 Examen des Dossiers des engagements, paiements et marchés des Ministères Prioritaires	13
III Rencontre du Collège	22
IV Mission de Contrôle et Surveillance des réalisations sur Sites	23
V Conclusion	46

PAGE NOIRE

Avant d'introduire le rapport pour l'année 2004, le collège tient à informer le public du deuil qui l'a encore frappé. En effet, **Mr NADJIO TANODJI** qui a été nommé en remplacement du feu **YOSSANENGAR ENOCK** décédé le 19 novembre 2003, et qui représente l'Assemblée Nationale au sein du collège est décédé le 02 Janvier 2005 de suite d'une maladie. Le Collège perd un de ses Membres dynamique et consciencieux et de ce fait, saisit encore une fois de plus cette occasion pour lui rendre hommage.

Paix à son âme.

I INTRODUCTION ET OBSERVATIONS GENERALES

L'année 2004, considérée par le Collège comme une année test dans la mesure où c'est la première fois que cette Institution a géré les Ressources Pétrolières provenant des puits de Komé, Miandoum et Bolobo.

Le présent document est le quatrième rapport annuel du Collège et a pour objet d'informer le Gouvernement, le peuple tchadien et l'opinion internationale des activités déployées au cours de l'année 2004.

I.1 Observations sur le Projet de Loi de Finances pour la gestion 2005.

Conformément aux dispositions de la Loi N° 001/PR/99 portant Gestion de Revenu Pétrolier et de l'article 26 du Décret N° 240/PR/MEF/03 portant organisation, fonctionnement et conditions de contrôle du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP), les membres ont procédé à l'examen du Projet de Budget Général de l'Etat pour la gestion 2005 et singulièrement pour la partie des Ressources Pétrolières issues des trois champs de Komé, Miandoum et Bolobo. Cette analyse a été faite en tenant compte des recommandations du Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (DSNRP), et ont abouti aux observations suivantes :

a)- Répartition des Revenus Pétroliers

L'analyse des tableaux en annexe et du tableau récapitulatif des dépenses fait ressortir une différence de chiffre et un non respect de la logique de répartition selon la Loi N° 001/PR/99. En effet, à l'annexe 1 du Projet de Budget 2005 « Revenus Pétroliers », la rubrique « Autres départements » est d'un montant de 19 885 500 000 FCFA. Ce montant doit normalement correspondre aux 15% des Revenus Pétroliers affectés aux autres départements qui ne sont pas prioritaires tel que l'indique l'annexe 3 du projet de budget. Cependant, le Collège remarque qu'il existe une différence de 3 000 000 000 FCFA qui ressort dans le tableau récapitulatif des dépenses sous la rubrique « Dépenses communes interministérielles ». Cette présentation ne nous paraît pas bien claire et mérite d'être accompagnée d'une note explicative justifiant l'écart de 3 000 000 000 FCFA.

En ce qui concerne la répartition de la redevance des Revenus Pétroliers en 2005, la Loi N°001/PR/99 prévoit que la provision pour le Service de la Dette doit être fait avant le prélèvement des 10% pour le compte des Générations Futures (FGF).

Ainsi, le Collège suggère de reprendre la répartition faite à l'annexe 3 du Projet de Budget 2005 en respectant la logique de la répartition telle que définie par la Loi N° 001/PR/99 portant Gestion des Revenus Pétroliers.

b)- Eligibilité de certains Départements ou Organismes d'Etat au titre des Secteurs Prioritaires.

Pour les Ressources Pétrolières affectées aux Secteurs Prioritaires, plusieurs changements sont intervenus au niveau de la nature des inscriptions de crédit et la nature des dépenses telles que inscrites dans la loi 001/ PR /99.

c) De la définition des Secteurs Prioritaires

En effet, le Collège estime que la terminologie « Secteurs Prioritaires » permet plus de souplesse que celle de « Ministères Prioritaires ». Si l'on retient le terme Ministère Prioritaires, il serait difficilement concevable que le Ministère du Commerce dont dépend la Cotontchad soit éligible ; pourtant, la Cotontchad en tant que secteur de production peut être éligible pour ce qui est de ses infrastructures et investissements (la construction d'usines d'égrenages, aménagement des pistes cotonnières, etc.). Cet argument vaut aussi pour la STEE. Le Collège souhaite que ces crédits alloués soient sous-tendus par un plan détaillé de dépenses qui soit effectivement des dépenses d'investissement.

Si l'on s'en tient aux dispositions de la loi, l'ensemble des dépenses d'un Ministère ne peuvent être prioritaires ; cependant certaines de ses activités peuvent être éligibles.

Du point de vue des membres du Collège, le Gouvernement pourrait engager une réflexion à ce sujet pour une meilleure lisibilité des secteurs éligibles aux Ressources Pétrolières et pour une utilisation optimum de ces ressources pour la lutte contre la pauvreté. Dans l'avenir, si de tels changements devraient être opérés, le Collège souhaiterait en être informé à temps.

d) Des transferts et subventions

Le Collège suggère que ces subventions soient utilisées pour financer strictement les dépenses prioritaires pour lesquelles elles sont prévues.

Par ailleurs, les crédits alloués au Ministère de l'Agriculture pour la lutte contre les criquets pèlerins ne sauraient être un transfert mais devrait se trouver sous une ligne budgétaire dont l'utilisation doit obéir aux règles des finances publiques. Les transferts et subventions doivent concerner les entités identifiables tels les Instituts, les Organismes d'Etat et Offices, etc. Le Collège tient à rappeler que pour tous les transferts et subventions accordés aux différents Organismes de l'Etat, il sera exigé au préalable, les justificatifs de ceux pour lesquels le Collège a marqué son accord avant de libérer la tranche suivante.

En définitive, le Collège s'en tient aux orientations de la politique du Gouvernement, selon laquelle, le maximum des Revenus Pétroliers doit être consacré aux dépenses d'investissement et que celles de fonctionnement doivent être largement minimisées.

e) Les cadres de dépenses à moyens termes

Par ailleurs, pour permettre aux membres du Collège de faire une analyse objective du projet de Budget de l'Etat, il est souhaitable que le Ministère de l'Economie et des Finances prenne des dispositions nécessaires pour que le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de tous

les Ministères Prioritaires puissent lui parvenir dans les délais raisonnables. Ce document qui fixe les objectifs, définit les moyens et les indicateurs de performance permettra un bon suivi dans le cadre des investissements financés sur les Revenus pétroliers tels que définis par le Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (DSNRP).

Les membres du Collège suggèrent le respect scrupuleux des termes du décret 240/PR/MEF/2003 portant organisation, fonctionnement et conditions de contrôle dans ses dispositions concernant la préparation du budget pour ce qui concerne l'utilisation des Revenus Pétroliers.

Le Collège souhaite que les Ministères Prioritaires assurent plus de cohérence et d'équité dans leur programmation par rapport à l'ensemble des régions du pays et privilégient la formule des lois programmes pour les projets coûteux.

Enfin, les membres du Collège, tout en se félicitant des allocations significatives aux ministères chargés de la Santé, des Affaires Sociales, l'Education Nationale et des Travaux Publics, demandent au Gouvernement de ne pas perdre de vue les secteurs de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Industrie, générateurs des richesses et par conséquent, d'emplois.

I.2 Production pétrolière et redevance pour l'année 2004

L'entrée officielle du Tchad dans le Club des pays producteurs du pétrole constitue un soulagement réel en ce qui concerne les finances publiques. Depuis un an, la production et l'exportation régulière du brut a généré des ressources qui sont inscrits au Budget Général de l'Etat et destinées à financer des grands travaux d'investissements des Secteurs Prioritaires.

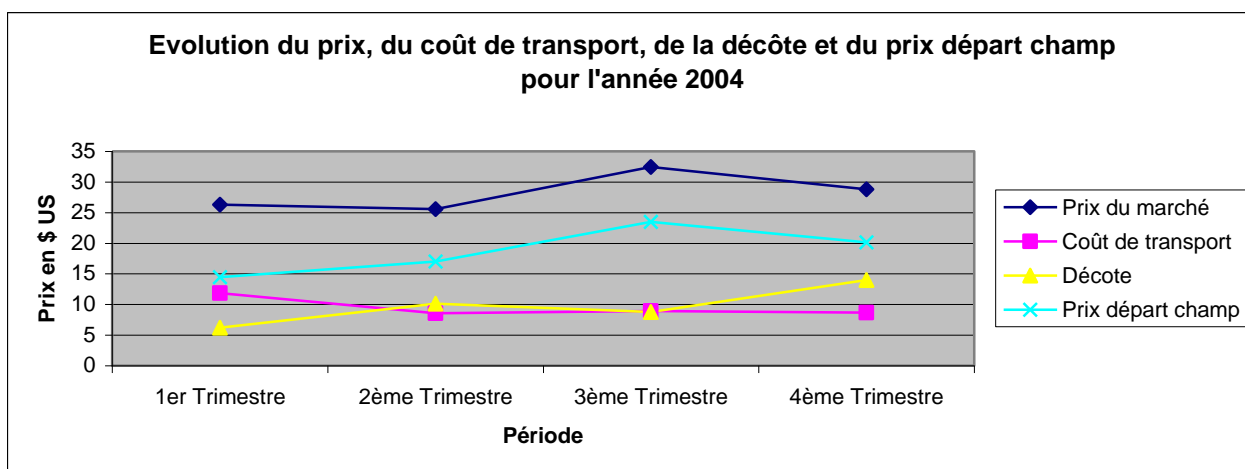
Cependant, à la clôture de cette année 2004, le Collège a jugé opportun de présenter dans son rapport annuel, la situation générale du marché, de la production et de la redevance correspondante pour toute l'année 2004.

En effet, le prix du marché considéré comme prix de référence est obtenu en prenant la moyenne arithmétique du prix du Brent durant cinq (5) jours appelé prix du Brent daté à cinq (5) jours moins la décote. Le prix départ champ qui est le prix auquel le pétrole tchadien est vendu est obtenu en faisant la différence entre le prix du marché et le coût de transport. La situation générale des caractéristiques du marché du pétrole tchadien est consignée dans le tableau ci-dessous.

Situation des prix, coût de transport, décote, prix départ champ et quantité vendue pour l'année 2004 (Prix en dollar et quantité en baril)

	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre
Prix du marché	26,29	25,56	32,43	28,81
Coût de transport	11,86	8,57	8,94	8,65
Décote	6,21	10,12	8,74	14
Prix départ champ	14,43	16,99	23,49	20,16
Quantité vendue	9 450 604	15 087 505	18 120 398	18 664 799

N.B : le prix du marché est obtenu à partir du prix du Brent daté de cinq (5) jours en soustrayant la décote (Prix du Brent daté de cinq (5) jours – décote). Les données du quatrième trimestre sont provisoires et feront l'objet d'une validation conjointe entre le Gouvernement et le Consortium au cours du premier trimestre 2005.



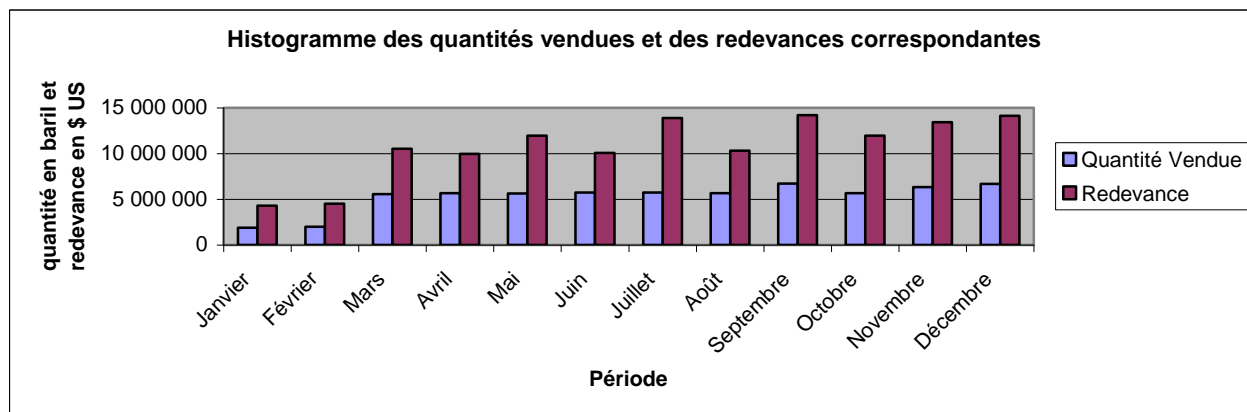
En ce qui concerne la production du pétrole, La prévision de la production n'a pas été atteinte cette année en raison des divers problèmes techniques liés notamment à l'eau et autres agrégats. En effet, il a été prévu une production journalière de 225 000 barils pour le second semestre de l'année 2004 cependant seulement 213 000 barils ont été atteints une seule fois au cours de la période indiquée. La situation de la production et de la redevance se résume dans le tableau ci-dessous.

Tableau de Production et de Vente du Brut

MOIS	champs de Miandoum	Champs de Komé	Bolobo	Miandoum Komé Bolobo	Quantité Expédiée		Quantité Vendue	Redevance
	Production	Production	Production	Production Totale	volume brut	volume Net	volume	
					expédié	expédié		Dollars
	* Bbls	* Bbls	* Bbls	* Bbls	* Bbls	* Bbls	* Bbls	US
Janvier	2 272 138	15 889		2 288 027	2 417 617	2 294 122	1 895 218	4 293 991
Février	2 497 188	26 068		2 523 256	2 510 762	2 425 317	1 989 733	4 509 232
Mars	2 033 950	2 972 905		5 006 855	5 100 444	5 049 440	5 566 115	10 526 998
Avril	1 890 838	3 663 453		5 554 291	5 490 287	5 435 384	5 655 006	9 967 045
Mai	1 758 243	3 888 400		5 646 643	5 722 319	5 665 096	5 638 532	11 946 578
Juin	1 646 810	3 924 514		5 571 324	5 750 542	5 693 147	5 750 542	10 053 028
Juillet	1 613 634	4 006 525		5 620 159	5 665 804	5 608 747	5 751 731	13 892 860
Août	1 759 366	3 452 466	3 430 406	5 555 238	4 898 752	4 861 139	5 674 645	10 299 538
Septembre	1 590 457	3 406 280	1 152 214	6 148 951	6 754 675	6 754 888	6 702 157	14 200 195
Octobre	1 607 017	2 964 180	1 931 439	6 502 636	5 696 741	5 698 085	5 649 213	11 969 270
Novembre	1 461 069	2 630 663	2 291 293	6 383 025	6 388 798	6 392 199	6 342 890	13 438 998
Décembre	1 559 184	2 526 499	2 485 193	6 570 876	6 725 911	6 730 577	6 672 696	14 137 775
Cumul	21 689 894	33 477 842	11 290 545	63 371 281	63 122 652	62608141	61 323 306	129 235 508

Source : Ministère du Pétrole.

NB : Les versements sont faits sur la base d'un prix et d'un tarif de transport provisoires. Les (versements définitifs seront chaque fois réajustés après approbation du prix du brut et du tarif de transport du trimestre indiqué par le Ministre du Pétrole.



L'intervention du Collège au cours de cette année se situe essentiellement sur le projet de Loi des Finances 2005 et la poursuite du contrôle de la qualité des projets présentés par les Secteurs Prioritaires, en relation avec les objectifs du Document de Stratégie Nationale de Réduction de la pauvreté.

II ACTIVITE DU COLLEGE

II.1 Fonctionnement

II.1.1 Adoption et Exécution du budget du collège

II.1.1.1 Exécution du Budget 2004

Le Budget du Collège pour l'exercice 2004 initialement prévu se chiffre à 666 586 780 FCFA, seulement 150 000 000 FCFA sont alloués par le Ministère de l'Economie et des Finances. Au 31 décembre 2004, le montant exécuté est de 252 419 467 FCFA dont 49 479 912 FCFA proviennent du Projet Gestion de l'Economie à l'Ere Pétrolières (GEEP). Les indemnités aux Membres se chiffrent à 61 350 000 FCFA et le personnel d'appui à 12 983 369 FCFA, le personnel technique est pris en charge par le crédit GEEP. Le Collège s'est équipé en matériels divers (réfrigérateurs, filtre à eau, groupe électrogène, appareil fax, etc.) pour une valeur de 16 497 963 FCFA dont 10 317 912 FCFA proviennent de crédit GEEP. En outre, le Collège a donné une avance sur commande des trois voitures d'un montant de 25 000 000 FCFA. Les autres dépenses concernent principalement le carburant pour les véhicules, les charges d'entretien des véhicules, les frais de téléphone et Internet, les cartes de recharges de téléphones aux Membres, l'achat des fournitures de bureau et des consommables et les divers. La situation des dépenses se résume dans le tableau ci-dessous.

Tableau de l'exécution du Budget 2004 du CCSRP au 31 Décembre 2004.

Postes de dépenses	Budget du CCSRP Montant exécuté (Financement Etat)	Budget du CCSRP initialement prévu (Financement Etat)	Solde	Crédit GEEP
I- DEPENSES COURANTES	169 674 504	615 496 780		
1- Indemnités aux membres du CCSRP	61 350 000	58 200 000	-3 150 000	

2- REMUNERATION DES CADRES TECHNIQUES				28 800 000
3- Personnel d'appui	12 983 635	13 564 500	580 865	
4- Fonctionnement	94 129 369	221 232 280		
- Fourniture de bureau	7 387 580	7 622 000	234 420	
-Carburant et lubrifiant des véhicules	7 275 395	10 800 000	3 524 605	
- Carburant aux membres du Collège	476 000	2 976 000	2 500 000	
-Entretien des véhicules	8 625 481	10 800 000	2 174 519	
- Entretien groupe électrogène	-	900 000	900 000	
- Carburant et entretien des motos	865 000	2 880 000	2 015 000	
--carburant et entretien de la mobylette	290 000	1 440 000	1 150 000	
- Carburant pour le groupe électrogène	300 000	1 800 000	1 500 000	
-Entretien et produit d'entretien des bureaux	825 000	900 000	75 000	
. Eau et électricité	1 803 404	7 440 000	5 636 596	
.Téléphone fixe, fax et Internet	8 819 402	5 400 000	-3 419 402	
. Cartes de recharge téléphone	10 800 000	10 800 000	0	
. Missions de contrôle	4 139 250	80 000 000	75 860 750	
. Frais de mission	6 762 500	30 000 000	23 237 500	
. Publications	10 112 000	7 500 000	-2 612 000	
-Assurance des véhicules	15 397 987	34 974 280	19 576 293	
- Frais de gardiennage	750 000	0	-750 000	
-Frais divers	9 500 370	5 000 000	-4 500 370	
5- Formation et voyages d'études	0	80 000 000	80 000 000	11 162 000
6- Documentation et sensibilisation	1 211 500	150 000 000	148 788 500	
7- Assistance technique	0	7 500 000	7 500 000	
8- Audit des projets	0	80 000 000	80 000 000	
9- Frais de représentation	0	5 000 000	5 000 000	
II- BUDGET D'EQUIPEMENT	32 682 963	51 090 000		
1- Matériel informatique	2 085 000	6 590 000	4 505 000	
2-Equipements divers	6 180 051	6 700 000	1 102 037	10 317 912
3- Moyens roulants	25 000 000	37 800 000	12 800 000	
TOTAL GENERAL	202 939 555	666 586 780	464 229 313	49 479 912

Il y a lieu de faire remarquer que la dotation de 150 Millions de FCFA n'a pas permis au Collège de réaliser d'autres missions notamment la sensibilisation des populations à l'utilisation des ressources pétrolières, la mission de contrôle de l'utilisation des crédits débloqués en faveur des Ministères Prioritaires, l'Audit de certaines réalisations, des voyages d'études, et de formation, etc.

II.1.1.2 Séminaire d'information sur le fonctionnement des différents comptes

Dans le souci d'une large information, le ministère de l'économie et des finances a organisé un atelier d'information sur les comptes des revenus pétroliers avec la participation des représentants de Citibank, banque dans laquelle sont logés les recettes provenant de la vente du pétrole tchadien, conformément aux termes de l'accord signé entre le gouvernement du Tchad, la Banque Européenne d'investissement (BEI) et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le

développement (BIRD). Le collège en tant qu'organe de contrôle et de surveillance de ces ressources y a également pris part à travers ses membres et une partie de son staff technique. Les différents comptes ouverts à cet effet ont été présentés aux participants ainsi que leur fonctionnement. Pour un bon contrôle, il est souhaitable que le travail fait en amont avant l'arrivée des recettes dans les différents comptes soit connu, le collège y accorde une grande importance et soumettra ses préoccupations aux autorités compétentes pour conduite à tenir.

Ainsi les différents comptes sont les suivants :

le compte 10113077 dit compte de l'emprunteur

le compte N° 8989796 intitulé « compte de transit » qui reçoit tous les fonds provenant des ventes.

le compte N° 8989818 du service de la dette BIRD

le compte N° 8989834 du service de la dette Banque Mondiale

le compte N° 8989826 « réserve du service de la dette BIRD »

A l'instar de ce séminaire d'information sur le fonctionnement des comptes offshores, il est nécessaire et opportun pour le Collège de présenter, pour information au public, dans son rapport annuel au titre de l'année 2004, un exemple de rapatriement et de répartition des Revenus Pétroliers Directs suivant l'appel de fonds lancé par le Ministère de l'Economie et des Finances. A partir du Compte d'opérations, les revenus pétroliers directs demandés arrivent au Compte de Répartition au niveau de la BEAC via les comptes de transit des deux Banques Commerciales notamment la CBT et la SGTB pour une durée maximum de 24 heures moyennant un droit de transit d'un taux de 0,15% selon la Convention. Ensuite, au niveau de la BEAC, du Compte de répartition, le reliquat après déduction du droit de transit est reparti conformément à l'article 2 de la Convention et de la Loi n° 001/PR/99 à savoir 5% pour la Région Productrice, 80% pour le Compte de Stabilisation et 15% pour le fonctionnement courant du Trésor Public, ce jusqu'en 2007. Enfin, les 80% des fonds du Compte de stabilisation sont virés dans les comptes spéciaux du Trésor – Revenus Pétroliers détenus par les deux Banques Commerciales qui sont la CBT et la SGTB pour payer les dépenses d'investissement et de fonctionnement des Ministères Prioritaires. Cette présentation qui concerne un exemple de rapatriement et de répartition des Revenus Pétroliers directs suivant un appel de fonds du Ministère de l'Economie et des Finances, est faite selon le schéma suivant :

TR 90 via Compte d'opérations
Revenus Pétroliers directs : 17 023 872 695

(Appel de fonds du 09 Juillet 2004)

Vers les Banques Commerciales (CBT et SGTB)

46 200 CBT
Compte Spécial du Trésor-Revenus Pétroliers Transit
n° 009710-02-40
Nominal : 8 511 936 348
Droits de transit (0,15%) : 12 767 905
Reliquat à verser : 8 499 168 443

46 202 SGTB
Compte Spécial du Trésor-Revenus Pétroliers Transit
n° 207 041 02 28
Nominal : 8 511 936 348
Droits de transit (0,15%) : 12 767 905
Reliquat à verser : 8 499 168 443

Vers la Banque Centrale (BEAC)

41234 Compte de répartition
Reliquat : 16 998 336 886
Répartition suivant la clé prévue à l'article 2 de la convention

Vers les différents Comptes

43203 Région Productrice
Redevances (5%)
849 916 844

43203 Compte de Stabilisation
Redevances (80%)
13 598 669 509

43203 Compte courant Trésor Public
Redevances (15%)
2 549 750 533

Vers les Banques Commerciales (CBT et SGTB)

46 200 CBT
Compte Spécial du Trésor-Revenus Pétroliers Transit n° 009710-02-40
Nominal : 6 799 334 755

46 202 SGTB
Compte Spécial du Trésor-Revenus Pétroliers Transit n° 207 041 02 28
Nominal : 6 799 334 755

N.B. : Il faut comprendre que l'appel de fonds qui est lancé, se fait en général en direction du compte de l'emprunteur. Ce compte reçoit régulièrement les Revenus Pétroliers directs après avoir retranché les montants devant servir au paiement des dettes de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD - Banque Mondiale) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ainsi que le montant des 10% pour les générations futures.

II.1.2 Changement au Collège en 2004

Les activités du Collège au cours de cette année 2004 sont caractérisées d'une part, par des mouvements liés au départ de certains membres du Collège consécutif à leur nomination à d'autres fonctions de l'Etat, et par l'arrivée d'autres, la validation du Manuel de procédure et le renouvellement du bureau, d'autre part.

En effet, *Mr MAHAMAT MUSTAPHA*, *Mr AWAD AHMAT SAKINE* respectivement Directeur National de la BEAC et Directeur Général du Trésor ont été nommés le premier au poste de Secrétaire Général de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC) et le second à la tête du Ministère de l'Economie et des Finances. Ces derniers qui siègent au Collège es qualité ont été remplacés par *Mr IDRIS AHMED IDRIS* en qualité de nouveau directeur national de la BEAC et *Mr ABOUBAKAR BAHAR* au poste du Directeur Général du Trésor, ils deviennent de ce fait membre du collège.

Le départ de l'ex Président du Collège *Mr MAHAMAT MUSTAPHA* pour ses nouvelles fonctions s'est traduit par le transfert officiel des charges à la Vice-présidente *Mme MEKOMBE THERESE* qui depuis ce jour assure l'intérim de la présidence en attendant la mise en place d'un nouveau Bureau.

Pour asseoir son cadre organisationnel et structurel et d'intervention, le Collège a finalisé son Manuel des Procédures à travers un atelier de validation qui a regroupé les représentants des secteurs prioritaires, les autres institutions (primature et présidence) et les partenaires au développement (BM, FMI) . Ce Manuel de Procédure fera l'objet d'une large diffusion par des séances d'information et de communication dans les médias et les régions du pays, pour son appropriation par ses utilisateurs.

En outre, les Membres du Collège ont pris part à un séminaire de formation sur le contrôle des hydrocarbures au centre de formation de HYDRAC à Douala.

Le Collège a enfin réuni la totalité de ses Membres, car le Décret de nomination du représentant des confessions religieuses attendu, a été signé par le Président de la République le 15 octobre 2004. Il s'agit du Révérend Père Antoine Bérilengar. Après plusieurs mois de gestion intérimaire du Collège par son Vice-président Mme Mékombé Thérèse, Le Collège a enfin renouvelé son Bureau en date du 04 novembre 2004 dont la composition se présente de la manière suivante :

- **Président : Lamana Abdoulaye, représentant de l'Assemblée Nationale ;**
- **Vice-président : Mme Mékombé Thérèse, représentant des ONG du développement ;**
- **Rapporteur Général : Barka Michel, représentant des syndicats du Tchad.**

Le Bureau du Collège est élu pour une période de 18 mois. Le renouvellement du bureau du Collège a donc insufflé une nouvelle dynamique dans le développement des activités de celui-ci.

Ainsi donc, pour rassurer les populations et l'opinion internationale sur l'utilisation des revenus du pétrole déjà rapatriés au Tchad, le Collège a donné une Conférence de Presse le 02 octobre 2004 sur toutes les questions relatives au pétrole. Cette Conférence de Presse visait un double objectif à savoir la présentation du Manuel des procédures, le rapport annuel des activités du Collège pour l'année 2003 et donné un éclairage quant au problème de fixation des prix, de la décote et du coût de transport du pétrole brut.

II.1.3 Examen des Dossiers des engagements, paiements et Marchés des Ministères Prioritaires

Au cours de l'année 2004, les Membres du Collège ont tenu cinquante sessions au cours desquelles, ils ont eu à examiner à la fois des Dossiers des engagements, ceux pour les paiements et des marchés ainsi que des questions courantes liées au fonctionnement de l'Institution. D'une manière générale, les Membres du CCSRP ont donné leur avis pour **139** projets d'engagement d'un montant de **28 207 022 412 FCFA** et ont désapprouvé **74** projets d'engagement. Du côté des paiements, 134 accords de paiements ont été donnés pour un montant de **26 630 522 697 FCFA** et **09** mandats irréguliers ont été rejetés. La situation générale des revenus pétroliers aussi bien pour les engagements, les paiements et les marchés au titre de l'année 2004 se présente ainsi qu'il suit.

II.1.3.1 Situation générale des crédits alloués, des engagements et des paiements accordés aux Ministères Prioritaires au titre du budget de l'Etat jusqu'à la date du 31 juillet 2004 : Compte Spécial Revenus Pétroliers (5617/1) 2004.

La situation générale des revenus pétroliers se chiffre à 82 810 741 000 FCFA budgétisée au titre de la Loi de Finances pour l'exercice 2004. De ce montant ci-dessus, 5 794 000 000 FCFA ont été affectés au compte du Fonds pour les Générations Futures, 2 611 600 000 FCFA pour la Région Productrice, 9 567 000 000 FCFA pour la provision pour la dette, 18 726 000 000 FCFA pour le Fonds de stabilisation et 9 283 456 000 FCFA affectés au fonctionnement ordinaire de l'Etat. Soit au total 45 982 056 000 FCFA hors Ministères Prioritaires.

36 828 685 000 FCFA ont été affectés aux Ministères Prioritaires. Sur ce montant, 28 207 022 412 de FCFA ont été engagés et 26 630 522 697 FCFA payés jusqu'à la date du 30 juin 2005. Soit respectivement un taux d'engagement global de 76,6% et un taux de paiement global de 72,31%. Le reliquat des engagements au 31 décembre 2004 est de 8 621 662 588 FCFA dont 4 841 295 026 de FCFA sont reportés à la demande des Ministères Prioritaires au Budget 2005 et 3 780 367 562 FCFA répartis entre différents Ministères prioritaires et qui ont vu leurs allocations augmentées et également reportés sur 2005. Sur les 3 780 367 562 FCFA à répartir, 2 000 000 000 FCFA sont affectés pour les travaux du pont de Laï, 1 700 000 000 FCFA affectés au Ministère de l'Aménagement du Territoire pour la construction des logements sociaux et 80 367 562 FCFA devant couvrir en grande partie le coût d'Audit sur la production pétrolière initié par le Ministère du Pétrole.

Le niveau d'engagement et de paiement par Secteurs Prioritaires se résume de la manière suivante :

- 1 **EDUCATION NATIONALE** : sur le crédit alloué puis remanié en cours de gestion d'un montant de 2 800 000 000 de FCFA, les engagements accordés sont de l'ordre de 2 648 204 962 FCFA et les paiements de 1 729 226 564 FCFA. On note à cet effet un taux d'engagement de 94,58% et un taux de paiement de 61,76%.
- 2 **SANTE PUBLIQUE** : sur le crédit alloué d'un montant de 2 000 000 000 de FCFA, les engagements accordés sont de l'ordre de 391 520 524 FCFA et les paiements de 376 108 583 FCFA. On note à cet effet un taux d'engagement de 19,57% et un taux de paiement de 18,80%.
- 3 **ACTION SOCIALE** : sur le crédit alloué d'un montant de 640 000 000 de FCFA, les engagements accordés sont de l'ordre de 78 172 000 FCFA et les paiements de 78 172 000 FCFA. On note à cet effet un taux d'engagement et de paiement de 12,21%.
- 4 **AGRICULTURE** : sur le crédit alloué d'un montant de 3 065 544 000 de FCFA, les engagements accordés sont de l'ordre de 1 426 011 955 FCFA et les paiements de 1 419 746 286 FCFA. On note à cet effet un taux d'engagement de 46,51% et un taux de paiement de 46,31%.
- 5 **ELEVAGE** : sur le crédit alloué d'un montant de 1 000 000 000 de FCFA, les engagements accordés sont de l'ordre de 23 730 000 FCFA et les paiements de 29 830 800 FCFA. On note à cet effet un taux d'engagement de 2,37% et un taux de paiement de 2,98%.
- 6 **TRAVAUX PUBLIQUES** : sur le crédit alloué d'un montant de 19 301 001 000 de FCFA, les engagements accordés sont de l'ordre de 17 332 180 922 FCFA et les paiements de 17 233 848 891 FCFA. On note à cet effet un taux d'engagement de 89,8% et un taux de paiement de 89,28%.
- 7 **ENVIRONNEMENT ET EAU** : sur le crédit alloué d'un montant de 2 190 000 000 de FCFA, les engagements accordés sont de l'ordre de 853 406 361 FCFA et les paiements de 256 971 978 FCFA. On note à cet effet un taux d'engagement de 38,96% et un taux de paiement de 11,73%.
- 8 **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR** : sur le crédit alloué d'un montant de 2 210 000 000 de FCFA, les engagements accordés sont de l'ordre de 2 110 000 000 FCFA et les paiements de 2 110 000 000 FCFA. On note à cet effet un taux d'engagement et de paiement de 100%.
- 9 **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** : sur le crédit alloué d'un montant de 3 622 140 000 de FCFA, les engagements accordés sont de l'ordre de 3 343 795 689 FCFA et les paiements de 3 331 204 640 FCFA. On note à cet effet un taux d'engagement de 92,31% et un taux de paiement de 99,62%.

On note également d'autres paiements totalisant 65 412 955 FCFA au titre de régularisation des retenues faites par le Trésor sur différentes factures.

B U D G E T 2 0 0 4

Compte Spécial Revenus Pétroliers (5617/1) 2004

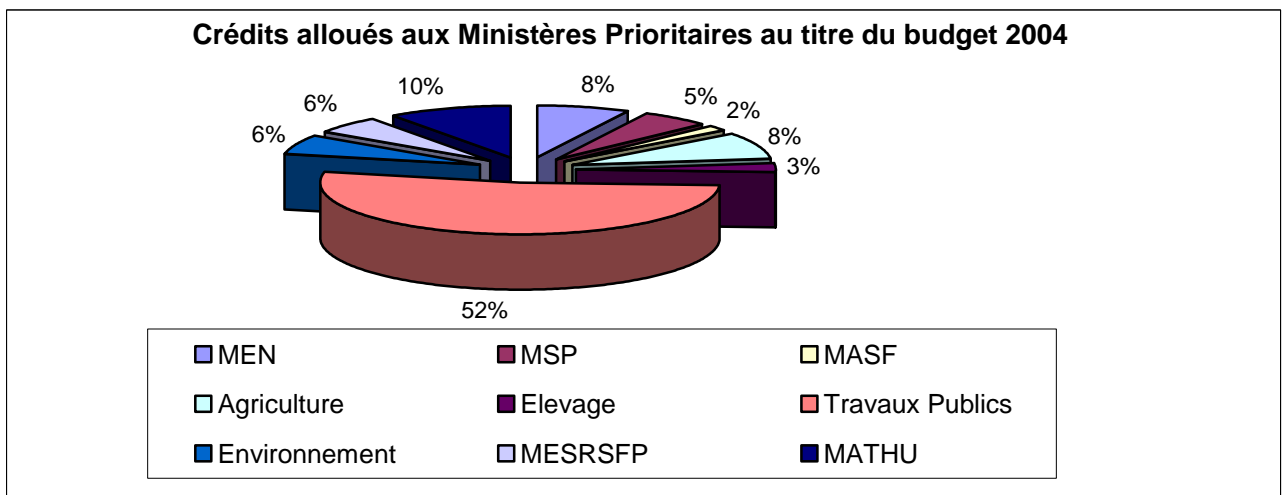
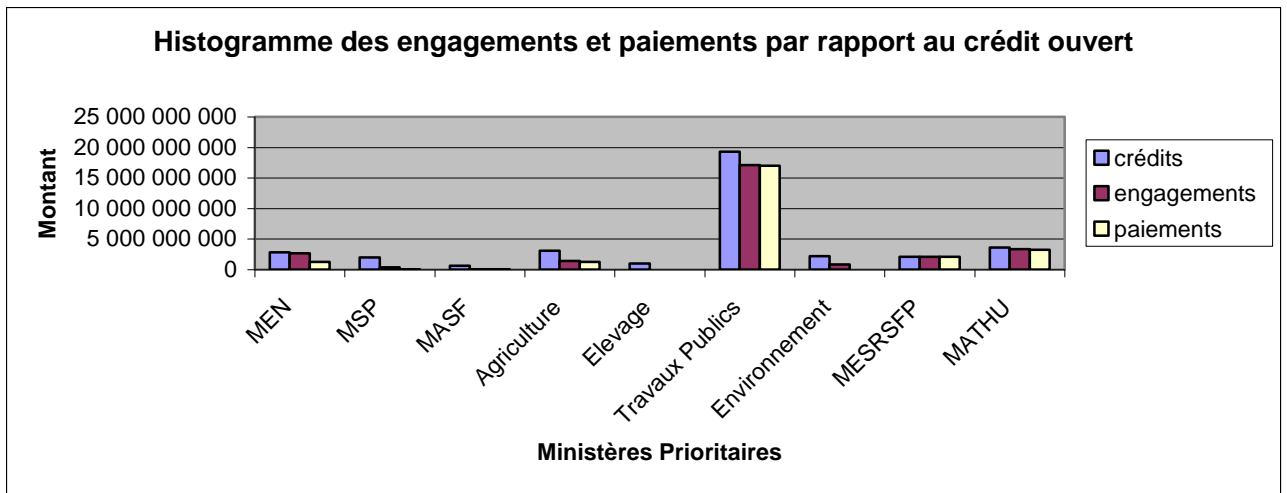
Situation Générale des engagements et paiements du CCSRP au 31/12/2004

incluant les paiements de 2004 effectués du 01/01/05 au 30/06/05

N°	Ministères	crédits ouverts	crédits remaniés	engagements accordés	Paiements acc. (31/12/2004)	paiements acc. (30/06/05)	Total paiements Accordés CCSRP	Paiements Trésor (31/12/04)	Paiements Trésor (30/06/05)	Total paiement Trésor
1	Education nationale									
	personnel	391 500 000	391 500 000	391 500 000			-			
	biens et matériels	1 726 500 000	498 400 000	498 400 000	498 400 000	-	498 400 000			
	services	32 000 000	32 000 000	-		-	-			
	investissement	650 000 000	1 878 100 000	1 758 304 962	521 906 288	708 920 276	1 230 826 564			
	total	2 800 000 000	2 800 000 000	2 648 204 962	1 020 306 288	708 920 276	1 729 226 564	1 079 088 707	620 013 123	1 699 101 830
2	Santé Publique									
	investissement	2 000 000 000	2 000 000 000	391 520 524	54 624 216	321 484 367	376 108 583			
	total	2 000 000 000	2 000 000 000	391 520 524	54 624 216	321 484 367	376 108 583	54 624 216	181 695 242	236 319 458
3	Action sociale									
	investissement	640 000 000	640 000 000	78 172 000	78 172 000	-	78 172 000			
	total	640 000 000	640 000 000	78 172 000	78 172 000	-	78 172 000	75 045 120	0	75 045 120
4	Agriculture									
	personnel	18 630 000	9 315 000	-			-			
	biens et matériels	50 100 000	-	-			-			
	services	16 000 000	-	-			-			
	transfert	989 748 000	859 800 000	808 800 000	808 800 000	-	808 800 000			
	investissement	1 991 066 000	2 196 429 000	617 211 955	448 842 959	162 103 327	610 946 286			
	total	3 065 544 000	3 065 544 000	1 426 011 955	1 257 642 959	162 103 327	1 419 746 286	1 171 610 959	250 106 714	1 421 717 673
5	Élevage									
	investissement	1 000 000 000	1 000 000 000	23 730 000		29 830 800	29 830 800			
	total	1 000 000 000	1 000 000 000	23 730 000		29 830 800	29 830 800	0	22 780 800	22 780 800
6	Travaux Publics									
	personnel	42 297 000	42 297 000	-			-			
	biens et matériels	415 119 000	415 119 000	37 346 982	35 853 104	-	35 853 104			
	investissement	18 843 585 000	18 843 585 000	17 294 833 940	16 942 461 992	255 533 795	17 197 995 787			
	total	19 301 001 000	19 301 001 000	17 332 180 922	16 978 315 096	255 533 795	17 233 848 891	16 605 703 672	620 746 883	17 226 450 555

7	Environnement et Eau									
	biens et matériels	250 000 000	210 000 000	17 500 000			-			
	services	-	40 000 000	-			-			
	investissement	1 940 000 000	1 940 000 000	835 906 361		256 971 978	256 971 978			
	total	2 190 000 000	2 190 000 000	853 406 361		256 971 978	256 971 978	0	256 971 978	256 971 978
8	Enseignement Supérieur									
	investissement	100 000 000	100 000 000	-		-	-			
	transfert	2 110 000 000	2 110 000 000	2 110 000 000	2 102 500 000	7 500 000	2 110 000 000			
	total	2 110 000 000	2 110 000 000	2 110 000 000	2 102 500 000	7 500 000	2 110 000 000	2 042 500 000	62 437 000	2 104 937 000
	Aménagement du Territoire									
9	Aménagement du Territoire									
	biens et matériels	147 700 000	152 700 000	77 689 414	20 804 800	-	20 804 800			
	services	52 300 000	47 300 000	23 966 275	4 766 130	-	4 766 130			
	investissement	3 422 140 000	3 422 140 000	3 242 140 000	2 365 119 434	940 514 276	3 305 633 710			
	total	3 622 140 000	3 622 140 000	3 343 795 689	2 390 690 364	940 514 276	3 331 204 640	2 390 690 364	63 493 710	2 454 184 074
*	Autres paiements	-	-	-	65 412 955	-	65 412 955			
	Total général	36 828 685 000	36 828 685 000	28 207 022 413	23 947 663 878	2 682 858 819	26 630 522 697	23 419 263 038	2 078 245 450	25 497 508 488

NB: * autres paiements = régularisation des retenues faite par le trésor sur les factures.
pour le Ministère de l'Élevage, la différence entre les engagements accordés et les paiements accordés concerne le bon de 6 100 000 dont le paiement a été accordé suite à la réunion avec les Ministères prioritaires pour la régularisation de la dépense.



II.1.3.3 Tableau présentant la situation des Marchés Publics au titre de l'année 2004

Secteurs Prioritaires	Désignations	Numéros des Marchés	MONTANTS		Entreprises	Observations
			PROGRAMMES EN FCFA	APPROUVES EN FCFA		
Ministère de l'Education Nationale	- Achat des manuels scolaires	N°02/MEN/SG/DGPA/DAAFM/04	498.400.000	498.400.000	Sauvagine	Livrés
	- Achat des tables bancs	N3/MEN/SG/DGPA/170/DAAFM/04	432.100.000	432.100.000	M.M.B	Livrés
	- Construction de 10 Salles de Classes, dun Bolc Administratif et d'une Latrine à Abéché	N°18/MEN/DG/DAPRO/02	164.936.948	164.936.948	Sabbar	En cours
	- Construction de 15 Salles de Classes dans la DDEN du Guéra	N°001/MEN/SG/DGPA/DAPRO/04	165.936.948	165.936.948	Al-Rida	En cours
	- Construction de 20 Salle de Classes dans la DDEN du Logone Occidental	N°004/MEN/SG/DGPA/DAPRO/04	142.925.893	142.925.893	Al-Kherate	En cours
	- Construction de 05 Salles de Classes d'un Laboratoire et l'Extention du Lycée de Bol	N°19/MEN/DG/DAPRO/02	135.249.281	135.249.281	Sabbar	En cours
	- Construction de 10 Salles de Classes dans la DDEN du Salamat	N°002/MEN/SG/DGPA/DAPRO/04	111.091.529	111.091.529	Al-Rida	En cours
	- Construction de 25 Salles de Classes dans la DDEN du Logone Oriental	N°005/MEN/SG/DGPA/DAPRO/04	172.855.050	172.855.050	Al-Kherate	En cours
	- Construction de 10 Salles de Classes dans la DDEN du Kanem	N°006/MEN/SG/DGPA/DAPRO/04	131.875.250	131.875.250	Sabbar	En cours
	- Construction de 20 Salles de Classes dans la DDEN de Biltine	N°003/MEN/SG/DGPA/DAPRO/04	226.099.000	226.099.000	Sabbar	En cours
- Construction des 06 Salles et de Classes et Extention de l'Ecole primaire de Bahaï DDEN de l'Ennedi lot3	N°20/MEN/DG/DAPRO/02	76.027.740	76.027.740	Emab	En cours	
Sous Total 1 :			2.257.497.639	2.257.497.639		
Ministère de la Santé Publique	- Construction d'un Centre de Santé à Miltou, Arboutchatak, Logone-Ganaaï dans le Hardjar Lamis et le Chari-baguirmi	N°39/MSP/DG/BCESPP/2002	249.287.877	249.287.877	Sabbar	Livrés
	- Construction d'un Centre de Santé à Biérré, Kerfi, Kawa, Tiné dans le Ouddaï et Biltine	N°40/MSP/DG/BCESPP/2002	270.056.244	270.056.244	ETCBM	Livrés
	- Construction d'un Centre de Santé à Tchanwan et Dissing dans le Logone-Occidental et le Moyo-Kebbi	N°41/MSP/DG/BCESPP/2002	131.144.538	131.144.538	ECRB	Livrés
	Sous Total 2 :			650.488.659	650.488.659	
	- Achat Appareils CD4 pour les Hôpitaux des Districts	N°16/MSP/SG/2004	199.698.750	199.698.750	Golfe	Livrés
	- Construction de 8 Salles des classes dans le Pool de Formation d'Abéché	N°29/MSP/SG/2004	169.635.907	169.635.907	Sabbar	En cours

	- Construction de 8 Salles des classes dans le Pool de Formation de Moundou	N°27/MSP/SG/2004	170.016.202	170.016.202	Sanimex	En cours
	- Construction de 8 Salles des classes dans le Pool de Formation de Sarh	N°26/MSP/SG/2004	170.016.202	170.016.202	Sanimex	En cours
	- Construction d'un bâtiment de Centre de Santé, d'un Logement, des Latrines et d'Un Forage à Tebbi dans le BET et à Haouchi, Traone, Kataf et Ambroune dans le Ouaddaï	N°28/MSP/SG/2004	435.306.353	435.306.353	Sanimex	En cours
	- Acquisition des Equipements pour 10 Centres de Santé	N°10/MSP/SG/2004	159.326.704	159.326.704	Sage-Exp	Livrés
	- Acquisition de 07 Ambulances 4x4 aux Hôpitaux	N°09/MSP/SG/2004	300.000.000	300.000.000	Sage-Exp	Livrés
	- Acquisition des Médicaments	N°06/MSP/SG/2005	117.910.000	117.910.000	CPA	Livrés
	- Acquisition des Médicaments	N°05/MSP/SG/2005	273.720.000	273.720.000	CPA	Livrés
	- Acquisition des Médicaments	N°04/MSP/SG/2005	111.282.000	111.282.000	CPA	Livrés
	Sous Total 3 :		2.106.911.967	2.106.911.967		
Ministère de l'Action Sociale et de la Famille	- Equipements des Centres Sociaux	N°15/MASF/DG/DRHM/2002	48.322.000	48.322.000	Ahmat Ousman	Livrés
	- Equipements des Centres Sociaux	N°15/MASF/DG/DRHM/2002	29.850.000	29.850.000	Djamal	Livrés
					Mht Ali	
	Sous Total 4 :		78.172.000	78.172.000		
Ministère de L'Agri-culture	- Produits Phytosanitaires LOT 1	N°001/MA/SG/DGPAF/DPVC/04	141.218.880	141.218.880	Bolonkou	Livrés
	- Matériels de prospection/camping LOT 3	N°001/MA/SG/DGPAF/DPVC/04	6.170.000	40.070.000	Sedigui	Livrés
	- Appareils de communication et Appareils Informatiques	N°001/MA/SG/DGPAF/DPVC/04	54.647.896	54.647.896	Sage-	Livrés
	- LOT 5 et 6				Export	
	- Engins à deux roues LOT 4	N°001/MA/SG/DGPAF/DPVC/04	33.900.000	33.900.000	Sedigui	Livrés
	- Acquisition des Appareils de Traitement LOT 2	N°001/MA/SG/DGPAF/DPVC/04	59.000.000	59.000.000	Négoce	Livrés
	Sous Total 5 :		328.836.776	328.836.776		
Ministère des Travaux Transports	- Construction de la route Bisney-Ngoura (36 mois)	N°007/TPT/DR/04	15.938.198.422	15.938.198.422	SNER/SO	En cours
	- Construction de la route Ngoura-Bokoro (36 mois)	N°10/TPT/DR/04	38.390.498.661	38.390.498.661	SNER/SO	En cours
					GEA/SATO	
	-Contrôle et surveillance de la route Bisney-Ngoura (36 mois)	N°12/TPT/DR/04	602.580.365	602.580.365	SGI	En cours
	-Contrôle et surveillance de la route Bisney-Ngoura (36 mois)	N°29/TPT/DR/04	1.223.763.840	1.223.763.840	Louis Ber-	En cours
	-Travaux de Bitumage de la Voie d'Accées au Centre CCR-CRV	N°037/MTP/SG/DGR/DIR/04	399.824.423	399.824.423	SNER	En cours

	-Réhabilitation de l'Aérodrome de FADA	N°001/MTPT/SG/DGR/05	419.249.448	419.249.448	ECAT	En cours
	-Renforcement du pont de SAÏGA au Mayo-Kebbi	N°35/MTP/SG/DAAFM/DJCM/04	26.658.692	26.658.692	OBIMI	Livré
	-Renforcement du pont de Ham au Mayo-Kebbi	N°36/MTP/SG/DAAFM/DJCM/04	59.177.390	59.177.390	OBOMI	Livré
	-Extension du Bâtiment de la DAAFFM du Ministère du TPT	N°40.MTPT/SG/DAAFM/DJCM/04	83.954.050	83.954.050	STAB	En cours
	-Fourniture des Equipements Informatiques, Topographique et de Sonorisation de L'Ecole Nationale des Travaux Publics	N°38/MTPT/SG/DAAFM/DJCM/04	49.632.720	49.632.720	Sté Computer	Livrés
	-Fourniture de bureau, Mobiliers et Climatisation pour la DAAFM du Ministère du TPT	N°032/MTPT/SG/DAAFM/FJCM/04	35.358.950	35.358.950	Aboussimbil	Livrés
	-Achat d'un bus pour les étudiants de l'ENTP	N°039/MTPT/DAAFM/04	29.850.000	29.850.000	Ets Tchoui	Livrés
	-Fourniture et Equipements pour le Secrétariat Général du MTPT	N°041/MTPT/DAAFM/04	47.926.000	47.926.000	ETCCG	Livrés
	-Acquisition de 20 Motos pour le Ministère de TPT	N°002/TPT/DAAFM/DJCM/04	37.612.500	37.612.500	Sauvagine	Livrés
	Sous Total 6 :		57.675.175.211	57.675.175.211		
Ministère de l'Environnement et de l'Eau	- Constructions d'Adduction d'Eau Potable à Wadjigui	N°0054/PR/2004	196.295.000	196.295.000	Seemthy-	En cours
	- Construction d'Adduction d'Eau Potable à Moissala	N°0052/PR/2004	339.376.400	339.376.400	STH	En cours
	- Construction d'une Station de Pompage Solaire à Bousso	N°0053/PR/2004	300.234.961	300.234.961	SMC	En cours
	Sous Total 7 :		835.906.361	835.906.361		
Ministère de l'Elevage	- Construction des 27 Puits Pastoraux et Réhabilitation de 10 Puits Pastoraux dans le Batha, Biltine et Guera	N°0062/PR/2003	1.098.700.000	1.098.700.000	STH	Livrés
	Sous Total 8 :		1.098.700.000	1.098.700.000		
Ministère de l'Aménagement de Territoire et de l'Habitat	- Contrepartie au Projet DURAH	Convention TCHAD/PNUD	1.700.000.000	1.700.000.000	Pnud/Tchad/	En Cours
	-Construction voie sur le canal Ndjari	N°98/MATUH/DUCC/2004	1.474.454.100	1.474.454.100	Sogea-Sat	En cours
	Sous Total 9 :		3.174.454.100	3.174.454.100		
Ministère de l'Enseignement Supérieur	- institut Universitaire Polytechnique de Mongo	Subvention	160.000.000	160.000.000		Accordée
	- institut Universitaire Technique des Sciences de moundou	Subvention	160.000.000	160.000.000		Accordée
	- institut Universitaire des Sciences Technique d'Abéché	Subvention	310.000.000	310.000.000		Accordée
	- Université Adam Barka	Subvention	500.000.000	500.000.000		Accordée
	- Université de Ndjamena	Subvention	300.000.000	300.000.000		Accordée
	- Ecôle Supérieur des Sciences Appliquées de Bongor	Subvention	260.000.000	260.000.000		Accordée
	- Institut Universitaire Agronomique de Sarh	Subvention	50.000.000	50.000.000		Accordée
	- Observatoire du Foncier	Subvention	10.000.000	10.000.000		Accordée

	- C.N.A.R - I.S.S.E.D -Transport Etudiants - CAMES	Subvention Subvention Subvention Subvention	140.000.000 150.000.000 60.000.000	140.000.000 150.000.000 60.000.000		Accordée Accordée Accordée Accordée
	Sous Total 10 :		2.100.000.000	2.100.000.000		
Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA)	- Achats des Céréales	Subvention	1.000.000.000	1.000.000.000		Accordée
	SUBVENTIONS					
Office National de Développement Rural (ONDR)	- Achats des Céréales -Projet des périmètres irrigués - Contrepartie du Projet PSAOP	Subvention Subvention Subvention	500.000.000 329.800.000 150.000.000	500.000.000 308.800.000 150.000.000		Accordée Accordée Accordée
	Sous Total 11 :		1.958.800.000	1.958.800.000		
TOTAL GENERAL :	72.264.942.713		72.264.942.713			

Le montant de 72.264.942.713 Fcfa ne concerne que les marchés et les subventions et non les bons de commandes administratifs (BCA)

N.B: Le seuil des bons de commandes administratif (BCA), est de 9.999.000 Fcfa, donc tous les achats inférieurs à 10.000.000 Fcfa se feront sous forme des bons de commandes administratif (BCA).

III Rencontre du Collège

III.1 Réunions avec le Chef de l'Etat et le Chef du Gouvernement

Le Collège a rencontré successivement le Premier Ministre et le Président de la République pour échanger sur les questions relatives aux rapatriements des fonds pétroliers, à leur utilisation et aux mécanismes mis en place pour assurer leur gestion.

D'autres réunions ont eu lieu sous la Présidence effective du Chef de l'Etat avec la participation du Premier Ministre, des Ministères Prioritaires, du Directeur Général des Marchés Publics et des Membres du Collège. Ces rencontres ont permis de recadrer certains problèmes qui entravaient la bonne circulation des Dossiers et ont permis d'améliorer sensiblement le taux d'absorption des crédits. Le Chef de l'Etat a demandé une collaboration sans faille entre les différentes parties prenantes.

III.2 Rencontre avec les partenaires au développement du Tchad

En date du 09 Février 2004, le Collège a eu une importante réunion avec le Vice-Président de la Banque Mondiale en charge de l'Afrique Mr MADAVO. Cette réunion a permis à la Banque Mondiale de mesurer le niveau opérationnel du collège et les difficultés qu'il rencontre dans son fonctionnement. Le Vice-Président a profité de l'occasion pour évaluer les besoins du Collège afin de lui apporter un appui éventuel. Il faut noter que le Vice-Président de la Banque Mondiale était accompagné par Mr JEROME CHEVALIER et Mr GREGOR BINKERT, respectivement Coordonnateur du projet pétrole au niveau de N'Djaména et représentant résident de la BM au Tchad.

Le 24 Février 2004, une autre rencontre a réuni les Membres du Collège et les Avocats du Bureau Ernest NST YOUNG venu au Tchad pour d'autres missions mais qui ont souhaité cette rencontre de prise de contact.

Le 11 Mars 2004, le Collège a rencontré le Chargé d'affaires de la République Fédérale d'Allemagne au Tchad. Avec le diplomate Allemand il a été question de la réflexion autour des activités de contrôle et la préparation des Membres du CCSRP pour la gestion des revenus pétroliers. Le Chargé d'affaires d'Allemagne se dit prêt à apporter une assistance au Collège conformément au programme qui sera établi. L'Allemagne pourra aussi donner un appui dans le cadre du renforcement des capacités des Membres et du Staff technique du Collège.

- Le 17 Mars 2004, il y a eu une rencontre entre Mme la Ministre de la Santé Publique, Coordinatrice des Ministères Prioritaires et le Collège pendant laquelle le CCSRP a exprimé ses inquiétudes par rapport à la manière dont les dossiers sont gérés et le temps qu'ils prennent pour aboutir. La Coordinatrice des Ministres des Secteurs Prioritaires a rassuré le Collège que tout sera mis en œuvre pour que la collaboration soit totale afin que les fonds soient efficacement et largement utilisés.

Toutefois, elle a constaté avec le Collège le retard avec lequel le Décret de répartition des crédits qui permet par conséquent leur utilisation a été pris.

Le 30 Mars 2004, une importante rencontre a regroupé les Membres du Collège, les Parlementaires Suisses et leurs Journalistes. L'objectif de la rencontre est de :

- Discuter avec le Collège de son fonctionnement ainsi que de l'utilisation des revenus dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.
- visiter et échanger avec les communautés qui vivent dans la zone pétrolière ;
- évaluer les problèmes de l'environnement

A la fin de la rencontre, les Parlementaires Suisses ont exprimé leur satisfaction au Collège en ce qui concerne les informations fournies et les éclaircissements sur le projet pétrole au Tchad.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le CCSRP et l'Ambassade des Etats-Unis pour discuter de la mise à disposition du CCSRP d'un Conseiller Technique en remplacement de Mr Tawfik Ramtoolah Conseiller du Collège dont le séjour est venu à expiration.

Le 07 Avril 2004, les Membres du Collège ont été reçus par le Ministre de l'Economie et des Finances. Il était question des démarches entreprises par le Gouvernement pour le rapatriement des fonds et la collaboration entre les Ministères et le Collège. A cette occasion, le Ministre de l'Economie et des Finances a réaffirmé sa disponibilité à collaborer avec le Collège pour faciliter le travail de surveillance de l'utilisation des revenus pétroliers.

D'autres rencontres ont eu lieu également au cours du dernier trimestre de l'année 2004 dont l'essentielle s'articule autour de la mission de travail effectuée par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) dans le cadre de la publication des données cohérentes, fiables et régulièrement mises à jour sur les évolutions économiques. A cet effet, une séance de travail a eu lieu entre les Membres du Collège et l'OCDE pour discuter de la situation économique récente du Tchad et surtout la question de la gestion des ressources pétrolières. Plusieurs rencontres ont également eu lieu entre les Membres du Collège et les services techniques du Gouvernement pour examiner ensemble la problématique du Projet Gestion de l'Economie à l'Ere Pétrolière (GEEP) pour lequel le Collège est concerné. Le Collège a aussi eu l'opportunité de participer à un atelier de validation technique du plan d'actions globales de modernisation de la gestion des finances publiques organisé au CEFOD pour améliorer la gestion des fonds publics.

Enfin, pour clore ce chapitre, une séance de travail a eu lieu au cours de ce trimestre entre les Directeurs des Affaires Administratives, Financières et du Matériels (DAAF) des Ministères Prioritaires et le Collège pour permettre une lisibilité plus claire de la situation des projets, des engagements et des paiements pour chaque Ministère Prioritaire.

IV Mission de Contrôle et Surveillance des réalisations sur Sites

Dans le cadre de ses activités et clôturer le budget 2004, le Collège a effectué des missions d'inspection, de contrôle et de vérification des réalisations des Ministères Prioritaires financés sur les revenus pétroliers budgétisés en 2004. Cette activité n'a pu se faire en 2004 en raison des difficultés de trésorerie du CCSRP. L'objectif de cette mission est de vérifier les réalisations des projets programmés et financés sur le Budget 2004. A cet effet, des équipes ont été constituées et ont effectué des missions sur les sites suivants à savoir N'Djaména et sur les régions entre autres le Sud (Bongor, Lai, Doba, Koumra, Sarh, Moïssala, Kélo, Pala, Léré, Moundou), les Départements de Bol, Mao, Nokou, Moussoro, Massaguet, Massenya et

Dourbali ainsi que les Départements de Dababa, Guéra, Batha-Est, Batha-Ouest, Ouara, Biltine, Kobé, Ennedi-Est, Assounga et Sila.

IV.1 Ministère de l'éducation nationale :

Dans le budget 2004, 2.800.000.000 Fcfa sont alloués au Ministre de l'Education nationale dont 1.878.100.000 Fcfa sont destinés aux constructions des infrastructures scolaires, 498.100.000 Fcfa sont destinés aux biens et services, 391 500 000fCFA pour le personnel et 32 000 000 FCFA au service.

Des marchés suivants ont été programmés pour l'exécution de ce budget : Au total dix (10) marchés dont un marché d'acquisition de manuels scolaires et Neuf 9 marchés de construction des salles de classe dans les délégations départementales de l'éducation (DDEN) de Bahai, Lac, Ouaddai, Guéra ; Salamat, Logone Oriental, Logone Occidental et Biltine, pour un total de 121 classes, des laboratoires et latrines.

Le Collège a effectué son contrôle sur entre autres marchés : le marché de fourniture des tables bancs, destinés à vingt neuf (29) Délégations Départementales de l'Education Nationales (DDEN), d'un montant 432.100.000 Fcfa, approuvé le 20 Août 2004 et attribué et à l'entreprise MMB, pour un délai d'exécution 77 jours ; La construction d'un CEG à Abéché comprenant Dix (10) salles de classes, Un (01) bloc administratif et une (01) latrine pour 164.936.945 Fcfa. Ce marché a été approuvé en date du 31/12/03, attribué et notifié en janvier 2004 à l'entreprise SABBAR pour un délai d'exécution de 5mois ; Un marché de 76.027.740 Fcfa, approuvé le 31/12/2003 et attribué à l'entreprise EMAB, pour la construction de 06 salles de classes et l'extension de l'école primaire de Bahai DDEN dans l'Ennedi-Est avec un délai d'exécution de 5 mois et enfin un marché de 172 855 050 FCFA approuvé le 19 Novembre 2003 et attribué à la société ALKHERATE pour un délai d'exécution de 5 mois.

IV.1.1 Le marché des tables bancs

Dans le Sud du Pays, la mission a constaté que presque tous les tables bancs ont été livrés à l'exception de Gounougaya et de Pala où 45 tables bancs n'ont pas été reçus comme l'indique le PV de réception.

Ces tables bancs ont été livrés à des périodes différentes. On note que la première livraison a eu lieu le 19 décembre 2004 à Bongor et la dernière livraison le 16 Mars 2005 à Sarh, ce qui soulève le problème du respect du délai de livraison dans la mesure où, le contrat indique clairement que le délai de livraison est de 77 jours à compter de la date de notification du marché au fournisseur. Dans tous les cas, le Collège en ce qui le concerne, a autorisé le paiement de l'avance de démarrage depuis le 20 Novembre 2004. De ce qui précède, nous pouvons affirmer que le délai de livraison n'a pas été respecté et tous les tables bancs n'ont pas été livrés.

Une autre mission a visité les Délégations Départementales de l'Education Nationales (DDEN) de Dababa (Bokoro), Guéra (Mongo), Batha-Ouest (ATI), Batha-Est (Oum-Hadjer) et Wadi-Fira (Biltine), afin de vérifier l'effectivité de livraison des tables bancs dans les DDEN ci-haut cités. La mission a constaté la présence effective de 200 tables bancs dans la DDEN de Bokoro, de 170 tables bancs dans la DDEN d'Ati, de 170 tables bancs dans la DDEN d'Oum-Hadjer et 200 tables bancs de la DDEN de Biltine. Les 415 tables bancs réceptionnés par la DDEN de Mongo et sanctionnés par le procès-verbal N°001/MEN/SG/DDEN-G/2003 du 06 Mai 2003, du marché N°12/MEN/SE/DG/2002, lot N°3, numéro d'ordre 6 Guéra (Mongo, ne sont pas les 250 tables bancs affectés à la DDEN de Mongo suivant le marché N°115/MEN/SG/DGPA/DAAF/2004.

A Massaguet, la mission a constaté que les table -bancs ont été livrés mais ils sont de très mauvaise qualité. Après quelques mois d'utilisation, beaucoup sont déjà abîmés.

A Bol, à Mao et à Moussoro le constat est le même : les tables -bancs ont été livrés mais ils sont de très mauvaise qualité. A Mao par exemple, la situation des tables bancs est aggravée par leur stockage dans la cour de la délégation faute de moyens pouvant permettre de les transporter dans les lieux d'affectation comme wadjigui, localité située seulement à 23 Km de Mao.

Il faut noter que, Moussoro a reçu en plus des tables- bancs, des manuels et fournitures scolaires qui ont été reparti dans les établissements. Là comme dans les autres contrées, le problème de transport des matériels à l'intérieur des délégations se pose.

A Massenya, la Délégation de l'éducation n'a ni bénéficié de tables bancs ni de matériels et fournitures scolaires. Cette révélation a été confirmée par le Préfet qui a fait remarquer que l'ancien Délégué aurait commis beaucoup d'indélicatesses avant d'être relevé de ses fonctions et qu'il serait intéressant de se rapprocher de lui pour d'amples informations.

Par ailleurs, il a été indiqué dans le marché que, les tables bancs doivent être fabriqués à N'Djamena, Sarh et Moundou et livrés (bien montées) dans les différentes délégations. Nous avons constatés que tous les table -bancs ont été fabriqués à N'Djaména pour être transportées dans toutes les délégations, ce qui est contraire aux clauses du marché et passe sous silence le problème de l'utilisation de la main d'œuvre locale et celui de faire bénéficier les entreprises installées dans ces localités qui, pourront certainement les fabriquer à moindre coût. Ces structures sont entre autres, les Centres d'apprentissage dans les délégations de l'éducation nationale, les ateliers de l'Eglise catholique, etc.

En principe, la livraison des tables bancs ne doit pas entraîner un coût supplémentaire aux bénéficiaires. Mais nous avons appris au lycée de Lai par exemple, que chaque table banc a été monté à 1000 FCFA par des ouvriers locaux avant d'être livré. La facture a été payée par l'Association des parents d'élèves.

La mission s'est rendue dans certaines écoles pour constater l'état et la qualité des tables bancs. Partout, le constat est le même : Il s'agit des tables bancs de très mauvaise qualité. Pas raboté, rugueux, fendillés, tordus bref comme l'indique un PV de réception de la délégation de l'Education Nationale de Sarh, en annexe « on dirait que ces tables bancs ont été fabriqués avec du bois de récupération ». Il faut noter qu'après notre passage les mêmes responsables de Sarh nous font parvenir par l'intermédiaire de l'entreprise MMB un autre PV à la même date et avec les mêmes signataires, ôtant les observations faites sur la qualité des tables -bancs

Ce marché de table -bancs est réellement un cas qui mérite qu'on lui accorde beaucoup d'attention : Alors qu'un procès verbal n° 002/MEN/SG/DGPA/DAPRO/DAR/2004 du 24 Novembre 2004 a été introduit en paiement pour la totalité du marché et signé du Ministère des finances, du Ministère de l'Education et du Secrétariat général du gouvernement, le contrôle effectué sur place donne le constat suivant de tables banc non réceptionnés :

Départements	Table -bancs prévus	Prix unitaire	Montant total
Salamat	200	70 000	14 000 000
Guéra	250	75 000	18 750 000
Adré	200	73 000	14 600 000
Gounougaya	300	64 500	19 350 000
Faya	150	77 000	11 550 000
Fada	100	75 000	7 500 000
Massenya	200	63 500	12 700 000
Bardaï	100	85 000	8 500 000
Gozbeida	200	73 000	14 600 000
Total	1700		121 550 000

Soit au total 1700 tables bancs non constatés par procès verbal de réception pour une valeur totale de 121 550 000 francs.

Il est important de signaler qu'après notre passage nous avons reçu un nouveau PV faisant état des livraisons des tables – bancs dans les localités cités ci-dessus.

La mission a constaté qu'il existe une décision du secrétariat Général du Ministère de l'éducation attribuant la part des départements du Tibesti (Bardai), de Fada et de massenya soit 400 tables- bancs, au lycée de Habena de N'djamena. Cette décision ne fait pas cas de différence de prix de Tables- bancs livrés à N'djamena par rapport à Bardai, Fada, Massenya. Dans tous les cas, il manque le bon de réception livrant à Habena. Nous n'avons pas considéré la décision de réorientation à Habena comme bon de réception.

Le 05/05/05, le Collège s'est rendu au lycée d'Habena pour savoir si les tables- bancs ont été effectivement reçus. La direction de l'établissement nous a présenté la décision N° 088/MEN/SG/05 signée du Secrétaire général du Ministère de l'éducation attribuant 250 tables- bancs à Habena; la direction confirme avoir réceptionné ces 250 tables- bancs.

Curieusement, une autre décision signée du même SG ayant la même date, attribue 300 tables-bancs au même établissement, il y a 50 tables bancs qui restent injustifiés.

IV.1.2 Les Salles de Classe :

L'équipe du collège s'est rendue dans les localités dans lesquelles des constructions doivent être faites, il ressort les constats suivants :

Il se pose au Ministère de l'Education Nationale un problème de responsabilité et de suivi des projets. Le Directeur des affaires administratives, financières et du matériel (DAAFM) nommé à ce Ministère affirme que, les constructions des salles de classes et des tables-bancs ne sont pas de son ressort mais plutôt de celui de la Direction d'Analyse et de la Prospective (DAPRO). Le DAPRO quant à lui, déclare, ne pas connaître toutes les entreprises retenues dans le cadre des constructions des salles et qui ont perçu des avances de démarrage, et indique ne traiter qu'avec celles qui se présentent à lui.

Le CCSRP, pour s'assurer de l'effectivité de la construction des salles de classe, s'est rendu dans les deux logones : Logone oriental et occidental. Le constat est que, ni le Délégué de l'éducation, ni le gouverneur n'est au courant de la construction des salles de classe dans leur Région. Il a fallu donc se rendre sur le terrain pour constater, qu'à l'école de Béboungai dans le Logone oriental les travaux sont au stade de fondation. Selon les informations recueillies sur place auprès des employés de l'entreprise concernant les autres sites, presque toutes les constructions sont au même niveau de fondation alors que l'avance de démarrage a été donnée depuis Novembre 2004 et le délai de livraison est de 5 mois. Il se pose également dans ce cas, le problème de respect de délai de livraison.

Le 27 Mai, nous nous sommes rendus à l'école de Béboungai à 7 Km de Doba pour voir l'évolution du chantier: le constat est que la construction est presque terminée, mais le toit n'est pas placé et nous avons eu comme l'impression que le chantier est arrêté car il n'y a pas un signe qui montre que le chantier est en activité.

Dans le Lac, 6 salles de classe et un laboratoire plus un petit magasin sont en construction au lycée de bol. Selon les autorités, l'entreprise en charge de la construction a suspendu les travaux en novembre 2004 sans les avoir informés des raisons de la suspension et les travaux viennent de reprendre en février 2005.

Dans le Kanem, il était prévu la construction de 10 salles de classe. L'avance de démarrage a été payée. Mais l'entreprise s'est présentée seulement une semaine avant l'arrivée de la mission pour déclarer au délégué qu'elle est retenue pour construire 8 salles de classes au lieu de 10 dans les centres suivants : à savoir 2 classes à wadjigui à 23 Km de Mao, 2 à ligra 7km, 2 à kombagri 7 Km, 2 à l'école pilote de Mao.

Le Délégué nous a informé en outre de la réception les 13/ 10/ 04 et le 03/ 11/04 d'un certain nombre de manuels scolaires et de matériels didactiques. Il a déploré le fait que le ministère n'ait pas tenu compte de leurs besoins spécifiques dans l'affectation des moyens de fonctionnement, ainsi que les frais de transport des matériels et fournitures dans les différents sites retenus, ce qui rend très difficile leur redéploiement après affectation; il a émis le souhait que le département trouve une alternative par rapport au transport de matériels : soit qu'il mette à leur disposition des fonds pour le transport, soit attribuer les marchés aux

entreprises locales afin de minimiser certains coûts et les impliquer dans la réalisation dans leur Région.

A l'Est, La mission a eu à visiter le chantier de construction d'un CEG à Abéché comprenant dix (10) salles de classes, un (01) bloc et une (01) latrine et le marché de construction de Six (6) salles de classes à Bahaï.. Les deux (2) marchés ont connu un retard au niveau de leur exécution, toutefois lors de la visite de deux (2) sites, la mission a constatée que les deux (2) entreprises à savoir SABBAR et EMAB sont entrain de construire ces infrastructures. Néanmoins la mission a relevée quelques malfaçons qui doivent être corrigés.

Remarque : Tous les marchés de construction de salles de classe sont en cours, aucun chantier n'est terminé, alors que les délais de livraison sont tous expirés. On note qu'il n'y a pas de suivi de la part du Ministère de l'éducation.

Les tableaux suivants résumant la situation :

Dates de visites	Départements	Chef Lieu	Sites visités	Quantité	Observations
17/03/05	Ouaddaï	Abéché	CEG d'Abéché	1	En cours d'exécution
15/03/05	Ennedi-Est	Bahaï	Ecole de Bahaï	1	En cours d'exécution

Le CCSRP a eu aussi à contrôler les marchés de manuels scolaires notamment :

- le marché n° 62 de manuels scolaires de 498 400 000 francs ;
- le marché n° 115 de tables bancs de 432 100 000 francs.

Le premier marché a fait l'objet de deux réceptions respectivement le 31 Juillet 2004 pour 452 868 600 francs et Octobre de la même année de 45 531 400 francs.

De la première livraison, il manquait les livres conformément au tableau ci-dessous :

Tableau de Livres Manquants de la 1^{ère} Livraison :

Nature de livre	Nombre de livres manquants
Agriculture et Elevage CE	8000
Histoire	7792
Morale	6570
Hygiène d'observation CE	6550
Science d'observation CE	92
Champion CP 2 (lecture)	15
Champion CE 2 (lecture)	87
Champion CM 1 (lecture)	31
Champion CM 2 (lecture)	77
Pour valeur total de	Total 45 531 400 Fcfa

La deuxième réception a été faite en octobre 2004 ; à la place des livres manquants, l'entreprise a fourni :

Champion CE 1 (lecture)	5107
Champion calcul CM 2	5000
Pour un coût total de	45 531 400 Fcfa

Remarque : l'irrégularité constatée est que la livraison du complément des livres de ce marché n'est pas conforme à la spécification du marché. Les matières telle que l'agriculture et l'élevage n'ont reçu aucune dotation en livre.

La répartition de tous les livres Champion (obtenus de ce marché) a été faite par le Centre National de Curricula dans deux inspections de Mayo-Dallah (IB de Dallah et IB de Nanaye) ; Le reste des livres Champion est distribué à N'djamena aux inspections du 1^{er}, 4^{ème} et 8^{ème} Arrondissement ; la direction de l'enseignement de base a procédé à la distribution de quelques livres autres que champion aux différentes délégations du pays ;(certains sont restés donc stockés dans le magasin de la division Matériel et Logistique faute de les avoir acheminer dans certaines délégations).

Cette pratique qui consiste à stocker les matériels dans le magasin de N'djamena ne cadre pas avec le slogan « éducation pour tous » qui ne peut être obtenu que si tous les moyens et conditions sont réunies et n'émeut pas les responsables du Ministère de l'éducation nationale. Le manque de matériels et mobiliers est constaté partout où la mission s'est rendue, les enfants sont assis à même le sol alors beaucoup de tables banc tardent à être livrés.

Il est important de faire un état des lieux pour mieux connaître les besoins par région et établir un tableau de leur répartition qui soit par un organe du ministère, soit par un organe indépendant. Cela permettra de résoudre le problème de qualité et de quantité exacte à livrer.

Dans tous les cas, la mission a remarqué que le DAAF du Ministère de l'éducation ne semble pas être impliqué dans ces transactions liées aux matériels et à la construction des salles de classe. En tant que gestionnaire de crédit du Ministère, il n'a pas été en mesure de répondre à certaines de nos questions. Selon lui, la gestion des tables bancs et de constructions est attribuée à la Direction de l'analyse et de prospective qui en principe est une Direction technique qui dispose des ingénieurs pour suivre le respect des cahiers de charge établis aux entreprises. Sur ce point, il est judicieux de situer les responsabilités.

IV.2 Ministère de l'Environnement et de l'Eau :

Il s'agit pour ce Ministère de la Construction d'un Château d'eau à Moïssala dans le barh khô et à Bouso dans le chari baguirmi et Wadjgui dans le kanem pour une valeur de 196 000 000 FCFA et de la réhabilitation de puits dans le département d'haraz al biar (village filey et gourley) .Le marché a été attribué depuis le mois de Juillet et une avance de démarrage de plus de 58 millions a été versée depuis janvier 2005. Malheureusement, rien n'indique sur le terrain qu'un tel projet est encours. Le Gouverneur, le Préfet, le Sous/préfet bref aucune autorité ne nous a confirmé l'existence d'un projet de construction de Château d'eau dans ces localités. Les responsables locaux ont été à la fois fiers et surpris. Fiers parce qu'ils auront, grâce aux revenus pétroliers, un château d'eau même si c'est en projet et surpris parce que personne ne les a informé des réalisations programmés pour leur localité.

Dans les Départements du Batha-Est ; Batha-Ouest ; Guéra et Dababa, il était question de contrôler les puits construits sur le marché **N°0062/2003** financé sur les Revenus Pétroliers, d'un montant de **1.098.700.000 Fcfa** attribué le **30 Avril 2003**.

Il faut noter pour ce marché que, le délai contractuel est légèrement dépassé. Il était prévu que tous les travaux devraient être achevés le 15 Décembre 2004. Malheureusement, jusqu'à la date du passage de la mission, les travaux ne sont pas avancés. Selon l'entreprise, à la reprise

des travaux après la saison de pluie, quelques difficultés, notamment le redéploiement des équipes sur le terrain et des problèmes géologiques sont survenus en cours de forage des puits. Non seulement on rencontre de l'argile compacte qui rend difficile le forage mais également des couches de roches qui nécessitent l'utilisation de moyens appropriés comme le marteau piqueur et le compresseur à nappes profondes. Cela laisse entrevoir que des études préalables n'ont pas été faites pour identifier les conditions géologiques dans lesquelles le projet allait être exécuté. Toutefois, selon les techniciens, les commandes de ces compresseurs sont faites mais avec beaucoup de retard.

Par ailleurs, Pendant l'exécution des travaux et selon le Ministère bénéficiaire, il y a eu une augmentation de la masse de travaux (8 puits en plus) et la profondeur de certains puits ont amené l'entreprise en concertation avec les contrôleurs à réduire le nombre des abreuvoirs afin de privilégier la mise en eau des puits restants par rapport au disponible financier.

C'est ainsi que sur certains puits, l'entreprise n'a construit que deux (2) abreuvoirs au lieu de quatre (4) comme initialement prévus. Cette réduction du nombre des abreuvoirs a été mal perçue par les usagers qui réclament la construction de quatre (4) abreuvoirs au lieu de deux (2) comme l'indique le contrat.

Selon le Ministère bénéficiaire, à la date d'expiration du délai contractuel, l'entreprise à réaliser 24 puits et 2 puits en cours de fonçage. Des difficultés dues surtout à la nature de terrain ont occasionné des pertes énormes (sites à socles). L'orientation des sites initiaux est en grande partie responsable de cet état de fait. L'absence de concertation entre les responsables du projet et l'entreprise n'a pas permis de prendre des décisions rapides pour limiter les pertes. En fait, il s'agit toujours des problèmes liés au manque de stratégies dans l'élaboration, l'exécution et le suivi des projets. Apparemment, le résultat ne semble pas préoccupé les responsables. Pour les puits réhabilités malgré ces travaux il n'y pas toujours pas assez d'eau pour le bétail, une fois encore, il faut déplorer le manque de consultation des autorités et populations locales ainsi que de déficit chronique de suivi de l'exécution des projets.

Les Puits visites au cours de la mission

Noms de Puits	Sous-Préfectures	Départements	Observations
Sidre TchakaTchaka	Bokoro	Dababa	Puit achevé avec 4 abreuvoirs
Amsayala-Kaksaro	Fitri	Batha-Est	Puit achevé avec 4 abreuvoirs mais débit très faible
Mélikhat	Ati	Batha-Ouest	Puit achevé avec 4 abreuvoirs mais débit très faible
Rahadnam	Assinet	Batha-Est	Puit inachevé avec 4 abreuvoirs
Kadanguir	Assinet	Batha-Est	Puit achevé mais débit très faible
Arkine	Djeddah	Batha-Ouest	Transféré au BET
Atanadjjené	Djeddah	Batha-Ouest	Transféré au BET
Wolomanga	Djeddah	Batha-Ouest	Transféré au BET
Olomanga	Djeddah	Batha-Ouest	Transféré au BET

IV.3 Ministère de l'Agriculture

Sur le Budget 2004, 3.065.544.000 Fcfa ont été alloués au Ministère de l'Agriculture. 500.000.000 Fcfa ont été affectés à l'Office Nationale de Sécurité Alimentaire (ONASA) pour les achats des céréales devant constituer le stock de sécurité alimentaire. Un montant de 235.936.776 Fcfa mis à la disposition de la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC), une subvention de 150.000.000 Fcfa a été accordée au Projet de Valorisation des Eaux de Ruissellement (PVERS) au titre des revenus pétroliers. Une autre partie était destinée à l'achat des pesticides, des motos, des émetteurs radios, des calculatrices.... pour les bases phytosanitaires en 2004, Il a été retenu une enveloppe Pour soutenir le projet de culture vivrière de Hamatié bourgade situé à 25 km de Moussoro :

IV.3.1 Office Nationale de Sécurité Alimentaire (ONASA)

Pour ce qui concerne l'achat des céréales, le Premier Ministre a pris en date du 11 Décembre 2003 un arrêté N°036/PM/MA/2003, créant la commission interministérielle chargée de préparation et de contrôle des achats des céréales auprès des producteurs au profit de l'ONASA. Cette commission a pour mission de :

- identifier les zones de production excédentaires ;
- Arrêter les prix planchers et les prix plafond par zone excédentaire ;
- Mettre à la disposition de l'ONASA, les fourchettes des prix arrêter en vue de procéder aux achats et enfin ;
- Contrôler sur le terrain l'application des prix retenus pour les chats.

La mission a cherché à voir comment ces différentes activités ont été réalisées :

Dans le Sud, les magasins n'ont pu être visité parce que les responsables étaient pendant cette période à N'djamena.

A l'Est, le tableau des sites visités pour la vérification effective des quantités des céréales pour l'ONASA au profit du Ministère de l'Agriculture se présente comme suit :

Dates	Départements	Chef Lieu	Sites visités	Quantité	Observations
15/03/05	Ouaddaï	Abéché	ONASA Abéché	928,4 T	Livrés et stockés
15/03/05	Guéra	Mongo	ONASA Mongo	262,0 T	Livrés et stockés
15/03/05	Guéra	Bitkine	ONASA Mongo	217,0 T	Livrés et stockés
15/03/05	Batha-Est	Oum-Hadjer	ONASA Oum-Hadjer	360 T	Livrés et stockés
16/03/05	Wadi-Fira	Biltine	DEN Biltine	360 T	Livrés et stockés
21/03/05	Batha-Ouest	Ati	ONASA	360 T	Livrés et stockés

La mission a eu a visiter les entrepôts de Bitkine, Mongo et Oum-Hadjer. Le constat est que au niveaux de ces entrepôts, les quantités sont exactes et les magasins sont bien gérés et entretenus, par contre les entrepôts de Biltine et Abéché bien que leurs dotations soient exactes, un prêt de 200 tonnes pour chacun de deux entrepôts a été fait au PAM remboursables dans un bref temps pour faire face à la situation des réfugiés Soudanais, par contre les magasins sont très mal entretenus.

Au moment de l'arrivée de la mission à Ati, le responsable de l'entrepôt a été évacué à N'Djamena pour des raisons de santé, toute fois la mission a eu la confirmation des quantités des céréales stockés dans le magasin au prés des autorités administratives de la localité.

Dans le Lac et au Kanem :

A Bol : le responsable du magasin nous a fait savoir que sur le bonus une somme de 50 millions leur a été remis pour l'achat de 1000 t de céréales dont 49 951 225 francs ont été dépensés sur les revenus pétroliers. L'équipe d'achat est allée avec 20millions de francs, 2 968 100 FCFA utilisés pour l'achat de 180 sacs de céréales, l'opération d'achat a été suspendue pour cause d'augmentation de prix sur le marché (16 000 FCFA), un reliquat de 17031900 serait ramené par le chef d'équipe à N'djaména ; il est à noter que 400 sacs ont été transférés à Nokou à ce jour le stock constitué est de 4073 sacs.

La mission a constaté sur la fiche d'achat que 100 000 francs ont servi de frais de transport au chef d'équipe de N'djaména alors que les frais de transport ont été déjà pris en charge.

A Moussoro : l'équipe s'est rendue à Nokou pour s'assurer de la mise en place du stock de céréale dans le magasin de l'O N A S A. Le constat est que le stock est effectivement constitué mais le responsable du magasin ne tient pas une fiche de stock, ce qui a rendu le contrôle un peu difficile néanmoins le magasin est bien tenu et le préfet de la localité suit de près les activités. Il nous a fait comprendre que compte tenu de la mauvaise pluviométrie de l'année dernière on constate des poches de famine partout dans la zone et ceci se traduit par le déplacement massif de la population vers d'autres contrées et pays limitrophes comme le Niger, il a émis le souhait que rapidement le ministère de l'agriculture mette sur le marché ces céréales pour permettre à la population de s'alimenter et se sédentariser.

A Dourbali la mission a constaté un stockage des céréales pour le compte de l'ONASA. 13 320 000 francs ont été débloqués pour l'achat de 79,8 tonnes. Le problème est qu'il n'y a pas un responsable de magasin, c'est la sentinelle qui entretient le magasin. Le constat est que les céréales achetées sur le reliquat du bonus sont dans un mauvais état et qu'il faille l'évacuer rapidement avant qu'il ne contamine l'autre stock.

IV.3.2 Les matériels livrés aux bases phytosanitaires :

Les émetteurs radios et les calculatrices ont été bien reçus par les Chefs de bases des localités visitées. Certaines motos ne sont pas encore livrés (Sarh). Pour les motos, il est à remarquer que tous les accessoires ne sont livrés, ex : les plaques d'immatriculation ont été payées par les agents eux-mêmes à 7000f. Il faut noter que ces motos sont sans frais d'entretien et de fonctionnement ce qui laisse supposer que leur durée de vie sera très limitée et on procédera très vite à leur renouvellement.

En ce qui concerne les pesticides, presque tous les agents doutent de leur qualité. Ils ont reconnu que ces produits proviennent du Nigeria et sont presque tous de qualité douteuse, car testés, on constate qu'ils sont mélangés au gas-oil. A Bongor, le Responsable nous a affirmé que le D6 qui leur a été livré est mélangé au gas-oil. Dans tous les cas, qu'il s'agisse du Dursban ou du D6, leur efficacité n'est pas certaine.

Par lettre N°049/DPVC/2005 du 03 Mars 2005, la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement a répartie les matériels acquis sur les fonds pétroliers du marché N°001/MA/SG/DGPAF/DPVC/2004, dans les différents Départements

Au moment de la visite de la mission sur les différents sites, les matériels ne sont pas encore arrivés à destination dans toutes les zones.

Exemple, le tableau suivant résume la situation des matériels achetés et qui devront être livrés dans à l'ONDR dans la zone Est. Constat fait lors du passage de la mission.

Dates	Départements	Chef Lieu	Sites visités	Observations
15/03/05	Ouaddaï	Abéché	ONDR Abéché	Non encore Livrés
15/03/05	Guéra	Mongo	ONDR Mongo	Non encore Livrés
15/03/05	Batha-Ouest	Ati	ONDR Ati	Non encore Livrés
16/03/05	Wadi-Fira	Biltine	ONDR Biltine	Non encore Livrés

IV.3.3 Les charrettes et les charrues :

170 Charrettes et 2500 Charrues ont été livrées à l'ONDR sur le bonus pétrolier en 2004. En plus de ces charrues acquis sur les revenus pétroliers, 9000 autres charrues ont été livrées sur le fonds IPSTE, ce qui donne un total 11 500 charrues stockées à la sous direction de l'ONDR de Moundou. Sur les 11 500 Charrues, la S/direction n'a vendu que 1441 à la date du 28 février. Il y a un sérieux problème de vente malgré le fait que ces charrues sont, selon les spécialistes des produits de très bonne qualité.

Pour le S/directeur de l'ONDR, le souci du gouvernement est de mettre à la disposition des agriculteurs du matériel agricole mais malheureusement, les mesures d'accompagnement n'ont pas été prises malgré la forte subvention accordée par l'état. Le Directeur nous a indiqué que le coût de revient d'une charrue arrivée au magasin est de 81 000f, elle est revendue à 50 000f ; le coût d'une charrette est de 321 000 FCFA mais elle est revendue à 250 000 FCFA. En ce qui concerne le porte tout, le coût de revient est de 114 000 FCFA et il est revendu à 75 000 FCFA. Le constat est que le coût a été réduit pour stimuler les paysans mais la pauvreté est telle que ces derniers estiment que ces coûts sont élevés. Du côté de l'ONDR, il n'y a pas d'autres alternatives dans la mesure où la vente à crédit a déjà donné un mauvais résultat. Toute fois, certains éléments tels que, l'éloignement des magasins la méconnaissance du matériel ne peuvent pas favoriser la vente.

Par ailleurs, le personnel de vulgarisation est réduit à son strict minimum et c'est un problème car, l'utilisation du matériel agricole est du domaine de la vulgarisation. Il est important de signaler que de 1000 agents de vulgarisation en 1983, le nombre est tombé à 100 en 2004. En d'autres termes, on peut mettre plein de matériels à la disposition de l'ONDR mais tant que, l'importance de ces équipements n'est pas démontrée aux paysans par les agents vulgarisateurs, la situation va perdurer.

IV.3.4 Au Ministère de l'Agriculture (N'Djamena)

Le contrôle effectué a donné les constats suivants :

- Le marché 120/2004 approuvé le 30 Août 2004, notifié le 08 Septembre 2004 concernant les matériels de communication est d'un montant de 54 646 896 francs, le délai de livraison prévu est de 30 jours. Il a été réceptionné le 10/12/2004 sous le N° 26/DPVC/SAF/2005 du 10/12/2004. Cette date montre que le délai de livraison n'a pas été respecté mais, aucune pénalité de retard n'a été retenue malgré l'existence d'une lettre de mise en demeure N° 638/MA/SG/DAAF/SFC/04 adressée à l'Entreprise.
- Marché 117/2004 de produits phytosanitaires a été réceptionné pour 141 218 880 francs le 26/11/2004 sans aucune réserve. Mais, plusieurs tonnelets de Dusban sont de mauvaise qualité d'après les missions de terrain. Selon le DPVC, l'entreprise Boulonkou a accepté de remplacer l'équivalent des tonnelets de mauvaise qualité. Pour preuve un message a été envoyé aux différentes délégations pour que celles-ci signalent la quantité de mauvais tonnelets.

Il se pose toujours le même problème de réception au niveau des Ministères : on constate que les gens réceptionnent, payent la totalité du marché et acceptent après le passage d'un contrôle que le produit est de mauvaise qualité. Dans ce cas du Ministère de l'Agriculture, il est difficile de quantifier les mauvais tonnelets qui sont envoyés dans différentes délégations et faire payer à l'entreprise (qui a déjà encaissé la totalité du marché) les dégâts à la hauteur des préjudices subis par l'Etat. En tout cas, il faut procéder à une évaluation sérieuse des livraisons ou de ce qui reste dans les délégations pour constater la perte avant toute action de poursuite de l'Entreprise.

IV.4 Ministère de l'Enseignement Supérieur :

Dans le cadre du budget 2004, 2 210 000 000 FCFA ont été alloués au Ministère de l'Enseignement Supérieur.

100 000 000 FCFA sont destinés aux investissements et 2 110 000 000 CFA sous forme de subventions sont accordées aux Instituts et Universités pour faciliter leur fonctionnement.

Les Instituts Universitaires sont à autonomie de gestion, mais il est à noter qu'il y a une forte influence extérieure

(DAAF du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Ministère des finances et la Direction du Contrôle Financier et des Engagements). Partout, le DAAF et le Directeur du Contrôle financier sont cités. Ce sont eux qui proposent les fournisseurs ou les imposent pour les BCA. Nous avons remarqué qu'il n'y a pas de choix de fournisseurs, le seul qui propose la marchandise est choisi et la livre au prix fixé par lui-même, il n'y a pas de concurrence et on évoque toujours la mercuriale pour acheter cher alors qu'en faisant jouer la concurrence on achèterait à moindres coûts.

Les exemples suivants confirment objectivement ce que la mission a pu constater:

- Les factures des fournisseurs des provinces sont difficilement acceptées pour la simple raison que, les agents du Ministère des finances imposent les fournisseurs de N'Djamena et ne sont pas prêts à faciliter la tâche si on ne conforme pas à leurs propositions.
- Pour beaucoup de cas, les matériels et fournitures sont achetés à N'Djamena et transportés dans les provinces avec toutes les difficultés que cela comporte. Le D.G de l'Institut agronomique de Sarh nous a rapporté que depuis 6 mois, il attend l'arrivée des armoires achetées à N'Djamena et qui devraient être acheminées à Sarh par le fournisseur. Malgré cela, le fournisseur est déjà payé.
- La procédure de contrôle pour l'acquisition des chèques est longue et contraignante. Pour avoir un chèque prêt pour être encaissé, il faut le visa du Chef de services des établissements publics, la signature du Directeur du Contrôle financier, celle du D.G de l'Institut et enfin la signature du gestionnaire comptable de l'Institut. Selon les D.G rencontrés, cette démarche ne facilite pas les choses. Même les banques ont réagi et n'ont pas voulu accepter la signature du Contrôleur financier dans la mesure où il n'est pas gestionnaire de la subvention et en le faisant il se met dans la situation de juge et partie. Malgré tout, elles ont fini par accepter de se conformer à la procédure du Ministère des finances. C'est une situation qu'il faut clarifier.
- On a constaté qu'il y a surfacturation partout. Pour se justifier, les gens évoquent la mercuriale de 2001 en oubliant qu'il s'agit là, d'un prix plafond et que, en faisant jouer la concurrence, les prix pourraient considérablement baisser. Toutes les informations que nous avons reçues confirment que ces prix de la mercuriale sont imposés par la direction du Contrôle financier, ce qui est paradoxal dans la mesure où le travail du Contrôle financier est entre autre le contrôle de l'excès des prix.

A l'Institut de Bongor par exemple : on a acquis 100 tables bancs à 125 000 f l'unité ; un ordinateur à 2 900 000 f ; un onduleur à 1 889 793f, un marché de gré à gré a permis l'acquisition des ordinateurs et autres matériels informatiques à ces prix excessifs pour 38 millions de francs. Qu'est ce qui a justifié ce genre de marché imposé par le Contrôleur financier? Les responsables de l'Institut disent qu'ils ne sont pas en mesure de l'expliquer.

Les matériels suivants ont été également achetés dans les mêmes conditions : une chaise demi ministre à 897 500f ; un fauteuil roulant à 319 960f ; une chaise visiteur à 159 500f ; un vélo cadre homme ordinaire à 100 000f ; une chaise secrétaire à 199 450f ; un groupe 5KVA à 2500 000f ; un autre groupe 15 KVA à 9 950 000f, un onduleur 2200 VA à 1 889 793 f, une imprimante EPSON 3000 à 1 901 639 f.

Il est à signaler que les services du Contrôle financier exigent la présence des fournisseurs avant d'apposer les visas nécessaires.

Après avoir fait le tour de tous les Instituts, la mission confirme que ces prix sont les mêmes partout. Les motos qui se vendent à 500 000 FCFA sont achetées pour le compte des Instituts de Bongor, Sarh et N'Djamena à 1 500 000 f, les ordinateurs à 2 900 000f ... On a comme impression qu'il s'agit du même fournisseur qui livre au même prix les choses à tous ces établissements.

Les responsables nous ont fait savoir que la Direction du Contrôle financier est en grande partie responsable de ces prix élevés. Tous les matériels leur sont fournis soit par l'intermédiaire du Contrôleur financier soit par celui du DAAF du Ministère de l'enseignement supérieur. Cette situation a des répercussions directes sur le fonctionnement des établissements. Les D.G et leur comptable sont en perpétuel déplacement vers N'Djamena

pour suivre les BCA et résoudre les problèmes financiers posés par la DCF. La subvention n'aide pas comme on le pense étant donné que tous les rejets effectués par le Collège pour excès de prix ou pour mauvaise procédure passent aisément.

Le Collège s'est rapproché du Directeur du contrôle financier (DCF) pour mieux comprendre tout ce que la mission a pu constater : Il reconnaît que la procédure instaurée pour la signature des chèques est exacte mais qu'il l'a fait pour une question d'efficacité dans le contrôle de revenus pétroliers. En ce qui concerne toutes les irrégularités constatées ça et là, le DCF déclare qu'il n'est ni de près, ni de loin concerné. Toutefois, a-t-il ajouté « en tant que responsable j'assume »

Concernant les ressources directement mises à la disposition du Ministère (100 millions de FCFA) pour achat de véhicules, on constate que la procédure d'attribution de marché n'a pas été correcte. Deux lettres du Ministre de l'Enseignement Supérieur expliquent clairement que les prix d'achat sont élevés alors qu'il y avait des possibilités de trouver mieux. En tout cas, selon une correspondance du Ministre de l'Enseignement supérieur, toutes les offres reçues pour la livraison des véhicules Toyota Hilux ne dépassent pas 24 millions. Curieusement, les documents envoyés par la sous-commission technique indiquent un prix fort de 26 millions. Contraint d'avoir ces véhicules, le Ministre reconnaît qu'il a signé au bas du document.

IV.4.1 L'Université de N'Djaména :

Une subvention de 310 millions de francs sur les ressources pétrolières accordée a été entièrement versée par le Trésor public. 10 millions de francs sont destinés au CAMES, et 300 millions de francs pour couvrir les rubriques budgétaires ci-après présentées et approuvées par le Collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières :

Dépenses de personnel

Primes de recherche..... 64 938 242

Dépenses de fonctionnement Par nature.

Vacation, heures sup. et primes.....78 000 000
Etude architecture.....10 000 000

Dépenses communes fonctionnement

Œuvres sociales.....15 000 000
Arriérés dont :
- CNPS..... 11 200 000
- SOTEL-STEE.....12 000 000
- cotisations organisations internationale..... 4 200 000
- reliquat marchés amphi et véhicule PU.....7 200 000

Dépenses communes investissement

Achat groupe électrogène GEP 110.....9 461 758
Réhabilitation bâtiments.....15 500 000

Dépenses d'investissement par nature

Mobiliers et matériels de bureau.....	4 500 000
Achat moyens roulants, matériel électrique.....	68 000 000

Après analyse des pièces comptables et des mouvements du compte banque N° 009848-01-62 ouvert à la (CBT) Commercial Bank Tchad, il ressort ce qui suit des constats faits ce jour 14 Avril 2005 :

- Les dépenses effectuées s'élèvent à 309.705.236 francs. Sur les 310 millions encaissés, le solde disponible justifié par relevé bancaire est de 294.764 francs ;

1- En ce qui concerne les Primes de recherche

Le chèque n° 615 de 7.000.000 de francs du 29 Octobre 2004, tiré au nom du Docteur Brahim Boy pour la recherche en pharmacopée a été justifié partiellement :

- 1 770 000 francs justifié le 25 octobre 2004 ;
- Une dépense de 3 000 000 francs de fournitures et matériel informatique effectuée ne porte pas de date ;
- **Il reste 2 230 000 francs à justifier par l'intéressé au 14/04/05.**

Au chèque 609 d'un montant de 12 487 333 francs du 09 Novembre 2004, il n'a pas été joint un état émargé de primes de recherches. Il en est de même pour les chèques ci après :

- Chèque n° 633 du 22/12/2004 de 20 449 000 francs ;
- Chèque n° 454 du 29/12/2004 de 34 624 333 francs ;
- Chèque n° 632 du 22/12/2004 de 12 813 000 francs.

Observation générale : dépassement sur la rubrique.

2- Pour ce qui concerne la Vacation, heures supplémentaire et primes d'encadrement :

Toutes les imputations faites sur cette rubrique budgétaire ne sont pas justifiées à la date du contrôle. Le Collège n'a pas pu entrer en possession d'un seul état émargé, il s'agit des chèques ci après :

- Ch. n° 606	120 000 frs;
- Ch. n° 608	625 000 frs;
- Ch. n° 610	715 000 frs;
- Ch. n° 611	730 000 frs;
- Ch. n° 612	20 811 667 frs;
- Ch. n° 619	249 256 frs;
- Ch. n° 624	1 218 175 frs;
- Ch. n° 617	2 531 060 frs;
- Ch. n° 626	12 928 284 frs;
- Ch. n° 634	715 000 frs;
- Ch. n° 631	120 000 frs;
- Ch. n° 628	275 000 frs;
- Ch. n° 453	275 000 frs;
- Ch. n° 645	62 650 frs;

- Ch. n° 650	2 500 000 frs;
- Ch. n° 642	735 242 frs;
- Ch. n° 648	839 510 frs;
- Ch. n° 455	1 093 690 frs;
- Ch. n° 458	1 750 620 frs;

Remarque : le comptable dit que les états émargés restent dans les différentes facultés. Il ne détient que les photocopies des états émis.

3- Etude architecturale :

Cette rubrique a fait l'objet d'imputation de dépenses de 10 000 000 francs par chèque n° 463 qui n'a pas été soutenu par une pièce justificative au moment du contrôle (14/04/05).

Le 05/05/05, le comptable a fait parvenir au collège la décision N° 119/U-Ndj/SG/04 portant création d'une caisse d'avance non renouvelable. Une partie de cette somme est dépensée avec pièces justificatives. Selon lui, le reste est dans la caisse de l'Université de N'djamena.

4- Dépenses communes de fonctionnement (Œuvres sociales).

Au chèque n° 616 du 03 Novembre 2004, tiré au nom de l'Ets Almoun Stakbal pour un montant de 4 230 802 francs, il n'a été joint aucune pièce justificative.

5- Arriérés.

Cette rubrique destinée au départ à payer les charges patronales, les factures de SOTEL et la STEE et autre est devenu une véritable fourre tout. Les dépenses suivantes y ont été imputées :

- chèque n° 613 de 1 094 500 francs destiné au paiement des indemnités de carburant, n'a pas fait l'objet d'émargement par les bénéficiaires.
- Chèque n° 637 de 560 000 francs de frais de mission au Soudan, n'a pas été émargé par le bénéficiaire ;
- Chèque n° 638 de 480 000 francs de frais de mission au Soudan n'a pas été émargé par l'intéressé ;
- Chèque n° 621 de 1 094 500 francs destiné au paiement des indemnités carburant, n'a pas été émargé par les bénéficiaires ;
- Chèque n° 639 de 940. 000 francs de frais de mission à Dakar n'a pas fait l'objet d'émargement ;
- Chèques n° 635 destiné à l'achat de billet d'avion pour 461 050 francs ;
- Chèques n° 635 destiné à l'achat de billet d'avion pour 461 050 francs ;
- Chèque n° 460 à Ets Zakaria Kadre et fils pour achat de trois ordinateurs fixes pour 5 250 000 francs ;
- Chèque n° 466 de 5 903 890 francs pour achat de matériel et fournitures au nom du fournisseur Abakar Diman Talafe;
- Chèque 472 de 1 298 200 francs d'achat de fournitures de bureau
- Chèque 640 de 2 473 000 francs de fournitures et consommables.

6- Réhabilitation des bâtiments :

- Le Chèque n° 475 de 35 159 602 francs correspondant à 30% d'avance de démarrage d'un marché de 117 198 676 francs a été payé alors que la rubrique autorisée n'est que de 15 500 000 frs ;
- Le Chèque n° 644 de 5 940 275 francs destiné au paiement de la réfection du logement du doyen faculté de Farcha et administration.

On note que le dépassement sur cette rubrique est remarquable.

7- Mobiliers et matériels de bureau :

- Un chèque n° 473 de 669 940 francs destiné à l'achat de consommables imputés sur la rubrique mobilier et matériel n'avait pas de pièces justificatives. La pièce justificative a été fournie seulement le 05/05/05 par le comptable.

8- Moyens roulants

- Chèque n° 602 de 15 300 000 frs à Monsieur Bako Bourma ;
- Chèque n° 603 de 15 300 000 frs à Monsieur Bako Bourma ;
- Chèque n° 605 de 15 300 000 frs à Monsieur Bako Bourma ;
- Chèque n° 604 de 15 300 000 frs au fournisseur Abbakar Ibbi Oumar et PV de réception au nom de Monsieur Bako Bourma ;

Remarque : Ces quatre chèques ont fait l'objet de règlement de 90% d'achat de quatre véhicules Corolla. Chaque véhicule a fait l'objet d'un marché de gré à gré séparé pour échapper à l'appel d'offres en un marché unique. Il y a donc fractionnement de marché.

9- Autres irrégularités observées :

- Chèque n° 601 de 7 025 700 francs n'a pu être justifié au moment de notre passage ;
- Chèque n° 607 de 275 000 francs n'a pu être justifié lors du contrôle ;
- Chèque n° 630 de 748 000 francs n'a pu être justifié ;
- Chèque n° 452 de 625 000 francs qui serait perdu a été encaissé par un inconnu dont l'Université recherche l'auteur ; (le 05/05/05, le comptable a déposé une copie de la correspondance N°193/ MESRS/SG/U-Ndj/SG/AC/05 du 25/04/05 adressée au DG/CBT demandant l'identité du bénéficiaire dudit chèque.)
- Chèque n° 468 de 1 046 500 francs n'a pu être justifié (le comptable a amené les pièces justificatives le 05/05/05);
- Chèque n° 469 de 3 492 000 francs n'a pu être justifié (pièces justificatives amenées le 05/05/05).

En conclusion : Il n'y a pas respect de lignes budgétaires, ni les montants ainsi que les procédures de passation de marché public. Pour les sommes non justifiées, les responsabilités doivent être situées.

IV.4.2 L'Université Adam Barka d'Abéché

Une subvention de 500 000 000 FCFA a été accordée :

La mission a visité l'Université, le constat est le suivant : les deux comptables affectés à l'Université sont à N'Djaména. Ils ne viennent à Abéché que pour payer les salaires des enseignants. Le chargé de la Scolarité assure aussi le rôle de gestionnaires des consommables. Le marché de construction de l'amphithéâtre de l'Université Adam Barka N°03/UNABA/SG/04, d'un montant de 64.273.530 Fcfa à été attribué sous forme de Grés à Grés, sans appel à la concurrence et n'a pas suivi la procédure normale des visas. Ce marché a été signé par le Recteur, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et le Directeur du contrôle financier. Les documents comptables sont très mal tenus, et la subvention de 500.000.000 Fcfa accordée à l'Université Adam Barka n'apparaît pas dans la gestion de l'Université. Le compte ouvert à la Banque Commerciale du Chari d'Abéché est au nom du Recteur au lieu de l'Université.

IV.4.3 Institut Universitaire des Sciences et Techniques d'Abéché ,

La subvention accordée est de 310 000 000 FCFA.

La visite à l'Institut Universitaire des sciences techniques d'Abéché a permis de faire le constat suivant : l'établissement fonctionne bien et la comptabilité est bien tenue. Cependant la mission déplore le fait que le comptable de l'Institut affecté à Abéché, réside à N'Djamena.

IV.5 Ministère de la Santé Publique

2.000.000.000 Fcfa ont été alloués au Ministère de la Santé Publique, 1.000.000.000 Fcfa sont destinés aux infrastructures sanitaires.

La mission a contrôlé le marché de construction des centres de santé et logement infirmier d'un montant de 270.056.224 Fcfa, approuvé et attribué le 07/04/03 à l'entreprise ETCBMM, pour un délai d'exécution 5 Mois.

Ces centres de santé et logement infirmier sont implantés à Biérré (Ouaddaï), Kawa (Assoungha) et Tiné Djaraba (Kobé) .

La mission s'est rendue à Tiné Djaraba, Kawa et biérré, pour constater de visu la construction des centres de santé comprenant chacun les salles suivantes :

- (1) Une Salle de Pharmacie ;
- (1) Une Salle de Consultation ;
- (1) Une Salle de Programme Elargie de Vaccination (PEV) ;
- (1) Une Salle de Soins ;
- (1) Une Salle d'Accouchement ;
- (1) Une Salle Polyvalente ;
- (1) Une Salle d'Accueille pour la Maternité ;
- (1) Un grand Hall d'attente des patients équipé de 3 bancs en béton ;
- (2) Deux Latrines externes pour patients.

A côté du dispensaire est prévu la construction d'un puit à ciel ouvert et un logement infirmier qui se compose de :

- (1) Une Chambre à coucher ;
- (1) Salon ;
- (1) Un Véranda ;
- (2) Latrines pour le logement de l'infirmier en externe.

Tableau des sites visités pour la vérification effective des centres de santé (CS) construits au profit du Ministère de la Santé Publique

Dates de visites	Départements	Chef Lieu	Sites visités	Quantité	Observations
17/03/05	Kobé	Tiné	CS de Tiné	1	Réceptionné avec des réserves
15/03/05	Assoungha	Kawa	CS de Kawa	1	Réceptionné avec des réserves
19/03/05	Ouaddaï	Abdi	CS de Biérré	1	Abandon du chantier

- Constat :

Le centre de santé de Tiné qui est achevé a été réceptionné avec beaucoup de réserves. La mission a eu a constaté les malfaçons et la qualité de la finition qui laissent à désirer et ce, à tous les niveaux. Ce constat est valable aussi pour le centre de santé de Kawa.

La mission a constaté avec regret l'abandon du centre de santé de Biérré par l'entreprise, les travaux sont inachevés et aucune explication n'est apportée pour justifier ce manquement grave.

Il faut signaler que le manque de suivi des travaux sur le terrain par le Ministère peut être à l'origine de ce mauvais comportement de l'entreprise.

IV.6 Ministère des Travaux Publics et des Transports

Au budget 2004, 19.301.001.000 Fcfa ont été alloués au Ministère des Travaux Publics. deux (2) marchés d'un montant respectif de 15.938.198.422 Fcfa et 38.390.498.661 Fcfa ont été attribués à deux entreprises pour la construction de la route Bisney-Ngoura et Ngoura-Bokoro, étalés sur trois (3) ans..

- Constat :

Les travaux des routes Bisney-Ngoura et Ngoura-Bokoro avancent conformément aux plannings des travaux malgré l'arrivée un peu tardive du bureau d'études en charge du contrôle des travaux.

Tableau des sites visités pour la vérification effective des travaux des routes au profit du Ministère des Travaux Publics et des Transports

Dates de visites	Départements	Chef Lieu	Sites visités	Quantité	Observations
13/03/05	Hadjer-Lamis	Haraze-Albiar	Bisney-Ngoura	1	En cours d'exécution
13/03/05	Dababa	Bokoro	Ngoura-Bokoro	1	En cours d'exécution

Tenant compte de certains aspects techniques difficiles à apprécier dans les projets du Ministère des Travaux publics, le Collège envisage organiser spécialement un contrôle spécial des T.P afin de voir dans quelles conditions la construction de ces routes s'exécute.

Conclusion : Cette mission de contrôle a permis au CCSRP de se rendre compte de la réalité sur le terrain et de comprendre qu'il est nécessaire de multiplier ces genres de missions étant donné que, beaucoup de mauvais comportements notés ça et là pourront avoir des répercussions négatives sur les impacts des investissements faits sur les revenus pétroliers.

Tout d'abord, les autorités administratives ne sont pas informées des projets financés sur les revenus pétroliers dans leur région. Ce qui laisse comprendre que les populations ne sont pas au courant des retombées des revenus générés par la vente du pétrole au Tchad.

Pour une bonne partie des Ministères prioritaires, on se rend compte que les projets ne sont pas bien conçus, le manque de suivi sur le terrain laisse apparemment supposer qu'on ne se soucie pas du résultat. En tout cas, certains délégués des Ministères dans les provinces affirment n'être pas au courant des activités programmées par leur Ministère sur le terrain.

Au niveau central, il se pose un problème au niveau des agents du Ministère des finances détachés comme DAAF dans les autres Ministères. Tantôt les DAAF affirment ne pas dépendre de leur Ministère hôte et agissent sans les ordres du Ministère de tutelle ; Tantôt ils sont de connivence avec leurs Collègues du Ministère et participent à tout ce qui alourdi le circuit des dépenses (affairisme). Dans certains Ministères comme celui de l'Education Nationale, la Direction de l'analyse et perspectives assure le rôle du DAAF dans les gros d'achats des matériels et dans le suivi des constructions.

Aussi, la mission estime qu'il est de son devoir de suggérer des résolutions au Collège et d'adresser des recommandations aux Ministères Prioritaires.

RESOLUTIONS

Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières doit :

- 1- Faire en sorte que les Ministères élaborent les projets en tenant comptes des préoccupations de la population contenues dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté ;
- 2- accélérer la préparation de la mission de sensibilisation sur l'ensemble du territoire national afin de faire connaître le Collège et sa mission aux citoyens et aux administrateurs locaux ;
- 3- Organiser une rencontre avec les Ministres des secteurs prioritaires pour discuter avec eux des conditions dans lesquelles les projets qu'ils ont initiés ont été réalisés et faire le point sur les observations recueillies par les différentes missions ;
- 4- Organiser une réunion spéciale avec le Ministre des finances pour clarifier les relations entre les Instituts et la Direction du Contrôle Financier ;
- 5- Réunir les moyens nécessaires pour procéder à des audits au courant de l'année 2006 ;
- 6- Voir pour tous les marchés, si les délais d'exécution sont respectés et s'assurer que les pénalités sont payées ;
- 7- Suggérer au Ministère de l'agriculture, une étude sur la mévente des Charrues afin d'en identifier les raisons et bloquer pour un laps de temps les commandes éventuelles de nouvelles charrues ;
- 8- Organiser une mission pour le contrôle de l'ONASA ;
- 9- mettre à la disposition des délégations toutes les documentations inhérentes aux projets pour un bon suivi ;

- 10- Dans la mesure du possible accordé les marchés aux entreprises locales et utiliser la main d'œuvre locale ;
- 11- Déposer à la cour suprême le rapport afin de lui permettre d'engager éventuellement des contrôles approfondis dans certains organismes incriminés.

RECOMMANDATIONS

LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE POURRAIT :

- 1- Privilégier la construction des tables bancs en béton, cela coûterait au départ un peu plus cher mais durerait plus longtemps ;
- 2- Recruter les bureaux d'études pour le suivi et le contrôle des infrastructures scolaires ;
- 3- Prendre toutes les dispositions pour permettre aux ingénieurs du Ministère d'être fréquemment sur les sites afin d'obliger les entreprises à respecter les cahiers de charges et les plannings d'exécution et de réception des ouvrages.
- 4- Elaborer un modèle unique de construction de salles des classes, des CEG ou lycée, pour l'ensemble du territoire.
- 5- Permettre au DAAFM d'assumer pleinement son rôle.
- 6- Mettre fin à la confusion entre les rôles du DAAFM et DAPRO et donner les moyens techniques au DAPRO pour suivre et veiller au respect des cahiers de charges des projets et confier l'ensemble de la gestion au DAAFM ;
- 7- Prendre des sanctions contre ceux qui ont contribué à la surfacturation des matériels et fournitures.

LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POURRAIT :

- 1- Faire en sorte que tous les responsables des Instituts soient en permanence aux sièges de ces instituts ;
- 2- Tenir une Comptabilité publique claire et respectueuse des normes en vigueur ;
- 3- Respecter les procédures de passations des marchés conformément aux textes en vigueur ;
- 4- Alléger le circuit d'élaboration des chèques en mettant simplement une double signature : celle du Recteur ou du vice recteur et celle du comptable;
- 5- Procéder à l'ouverture des comptes au nom des Instituts ou Universités et non au nom des personnes physiques ;

- 6- Procéder à l'audit des chèques perçus sans émargement et demander la restitution des montants indignement encaissés.

LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE POURRAIT :

- 1- faire en sorte que l'Etat entre dans ses droits en ce qui concerne le marché des produits phytosanitaires avérés de mauvaises qualités (Dusban) fournies par l'entreprise Boulonkou qui a déjà encaissé le montant total du marché ;
- 2- Renforcer l'équipe d'encadrement pour permettre à l'ONDR de bien faire la promotion des matériels agricoles ;
- 3- équiper tous les magasins ONASA en bascules, palettes, sacheries et produits phytosanitaires ;
- 4- impliquer le Collège dans la politique d'achat, de vente, de distribution et de gestion des stocks de sécurité pour ce qui concerne les céréales achetées sur les Ressources Pétrolières ;
- 5- recycler les agents de l'ONASA sur la bonne tenue des documents comptables, des fiches stocks et la conservation des céréales ;
- 6- Echelonner les achats des produits phytosanitaires en fonction des stocks ;
- 7- Mettre en place un stock minimum pour chaque chef de lieu de région ;
- 8- Commander auprès des usines des sacs spéciaux pouvant bien conserver et contenir pendant une longue période, les céréales achetées ;
- 9- Eviter les achats des céréales dans les zones déficitaires et envisager la possibilité d'en acheter dans les pays voisins si les prix sont plus intéressants ;
- 10- Procéder à la distribution et à la mise en place des céréales à temps (développer un système d'information et d'alerte).

LE MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE POURRAIT :

- 1- Recruter des bureaux d'études pour le suivi et le contrôle des infrastructures sanitaires et le respect des cahiers de charges et des plannings d'exécution et de réceptions des ouvrages ;
- 2- Equiper les centres de santé nouvellement construits et y affecter du personnel qualifié;
- 3- N'autoriser le paiement final d'un marché que lorsque toutes les réserves sont levées ;
- 4- Obliger l'entreprise ETCBMM à achever les travaux de construction du centre de santé de Biérré et lui appliquer les pénalités prévues.

LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU POURRAIT :

- 1- Faire des études appropriées avant d'envisager des forages ;
- 2- Eviter de mentionner si possible la profondeur du puit ou du forage ;
- 3- Mettre en place une équipe de suivi des projets et la rendre opérationnelle

V CONCLUSION

Le contrôle bien que très partiel a permis au Collège de se faire une idée précise sur la manière dont les fonds mis à la disposition des Ministères Prioritaires sont gérés. Il reste beaucoup à faire pour une meilleure performance dans la gestion. L'information n'est pas bien organisée entre les différents services des Ministères eux-mêmes mais également avec les Autorités Administratives pour des raisons qui échappent au Collège. Les mécanismes de suivi et de contrôle des différents Ministères ne fonctionnent pas comme il se doit. Les entrepreneurs bénéficiaires des marchés publics ne sont dans la plupart des cas ni suivis, ni contrôlés. Les surfacturations se font au vu et au su de tout le monde et les textes régissant les marchés publics sont foulés au pied. Il apparaît au vu des résultats des missions que la plupart des DAAFM des Ministères Prioritaires ont des difficultés à utiliser le Manuel de procédure du Collège. Pour infléchir cette situation, il faut de la pédagogie et la multiplication des missions et un suivi compétent et efficace de la part de chaque Chef de Département.